

FRATERNITAS

VOLUME 2, NÚMERO 1: NOV-2025 A FÉV-2026. ISSN: 3085-7988

SPÉCIAL "FRANC-MAÇONNERIE ET DÉMOCRATIE"

FRANC-MAÇONNERIE – BANALITÉ
DU BIEN ? CRISE DE COHÉRENCE
SYSTÉMIQUE – ENTRE L'ÊTRE ET LE
FAIRE (Ojeda).

DISCUSSION SUR LA "LIBERTE
D'EXPRESSION DE LA PENSÉE"
(Mira et al).

LIBERTE D'EXPRESSION,
DÉMOCRATIE, DROITS HUMAINS
ET PAIX EN LIEN AVEC LA FRANC-
MAÇONNERIE (Cáceres).

DÉMOCRATIE SUBSTANTIELLE
COMME ASPIRATION DU
COMPORTEMENT MAÇONNIQUE
DANS LA VIE PROFANE (Díaz).

LE RÔLE DE LA BIENFAISANCE ET DE
LA CHARITÉ AU SEIN DES GRANDES
LOGES DE LA CMI (Braune & Hoyos).

LE PAVEMENT DE MOSAÏQUE :
FONDEMENTS ET STRATÉGIES
DÉMOCRATIQUES... (Franz).



FRATERNITAS

La revue FRATERNITAS est une publication technico-scientifique et historico-culturelle, liée à la Confédération maçonnique interaméricaine (CMI), de nature multidisciplinaire, dont l'objet d'étude et de recherche est la franc-maçonnerie. Elle est disponible en format électronique et paraît trimestriellement.

FRATERNITAS publie des articles, des essais et des comptes rendus, de préférence rédigés par des spécialistes, des chercheurs et des professeurs de la franc-maçonnerie. Outre la pertinence du sujet, le principal critère est la présentation d'un contenu élaboré selon des méthodes rigoureuses, étayées par des preuves et des références, et d'une grande qualité analytique.

Comité de rédaction

Lito Luis Porto Porto
Rubens Ricardo Franz
Lictor Enrique Reyna

Conseil Scientifique

Gérard Icart
Kennyo Mahmud Ismail

Données de catalogage:

ISSN: 3085-7988
Volume 02, Numéro 01
Nov-2025 a Fév-2026.

Périodicité:

Quadrimestriel, comme indiqué ci-dessous :

- Nov.-déc.-janv.-févr. : publication en mars
- Mars-avr.-mai-juin : publication en juillet
- Juil.-août-sept.-oct. : publication en novembre

Portail:

cmi1947.org/fraternitas

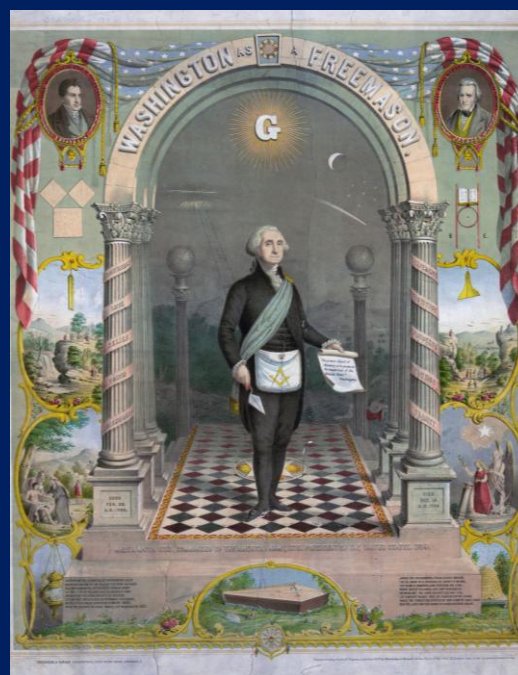
Auteur institutionnel :

Confédération maçonnique interaméricaine – CMI
Rua dos Ilhéus, 38 – Ed. Aplub, 1º andar – Centro
Florianópolis - SC, 88010-560
E-mail: sgp@cmi1947.org

Avis:

Les articles publiés relèvent de la responsabilité de leurs auteurs et n'expriment pas nécessairement le point de vue de la revue Fraternitas. Aucune autorisation préalable n'est requise pour reproduire tout ou partie du contenu publié dans cette revue, à condition que l'auteur et la source soient correctement cités.

Image de couverture:



Washington franc-maçon. Cincinnati, Ohio :
Lithographie en couleurs de Strobridge &
Gerlach, 1866.

Source :

[https://commons.wikimedia.org/wiki/File:
George_Washington_freemason_02796u_
originalFXD.jpg](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:George_Washington_freemason_02796u_originalFXD.jpg)

FRATERNITAS



Résumé

FRANC-MAÇONNERIE – BANALITÉ DU BIEN ? Crise de cohérence systémique – entre l'être et le faire (Ojeda)	05
DISCUSSION SUR LA "LIBERTE D'EXPRESSION DE LA PENSEE" (Mira et al).....	09
LIBERTE D'EXPRESSION, DEMOCRATIE, DROITS HUMAINS ET PAIX EN LIEN AVEC LA FRANC-MAÇONNERIE (Cáceres)	19
DEMOCRATIE SUBSTANTIELLE COMME ASPIRATION DU COMPORTEMENT MAÇONNIQUE DANS LA VIE PROFANE (Díaz)	27
LE ROLE DE LA BIENFAISANCE ET DE LA CHARITE AU SEIN DES GRANDES LOGES DE LA CMI: une analyse empirique (Braune & Hoyos)	35
LE PAVEMENT DE MOSAÏQUE : Fondements et Stratégies Démocratiques avec Justice, Liberté d'Expression et de Pensée (Franz)	43

Message du Secrétaire Exécutif

Frères et lecteurs,

Avec joie, nous livrons cette édition qui vibre de réflexions importantes et de thèmes contemporains.

Ce ne sont pas des mots froids imprimés sur du papier. C'est un appel qui résonne dans les temples et dans les rues : **nous naissons libres de penser.**

Le **Pavement mosaïque** sur lequel nous marchons n'est pas un simple ornement — c'est le terrain sacré sur lequel se dresse la véritable **Démocratie**, celle qui ne se contente pas des apparences, mais exige que le Maçon porte dans la vie le même engagement inébranlable : **Justice sans peur, Liberté sans menottes, Pensée sans chaînes.**

Dans ce numéro, nous ressentirons le lien indissoluble entre **la liberté d'expression, la démocratie, les droits de l'homme et la paix** — des piliers que la franc-maçonnerie n'a pas inventés, mais avec lesquels elle s'engage en faveur du citoyen. Nous verrons, avec des données qui touchent l'âme et des chiffres qui crient la vérité, que **la Bienfaisance et la Charité** ne sont pas des gestes pieux, mais des actes d'amour fraternel qui changent les destins et restaurent la dignité.

Et, avec le courage que seul le véritable initié possède, nous oserons le regarder en face : **la franc-maçonnerie – Banalité du bien ? Crise de cohérence systémique – entre être et agir.**

Frères, cette question est une supplication. C'est l'appel qui résonne dans nos cœurs : il ne suffit pas de jurer. Ça doit **être** dans la vie. Il ne suffit pas de parler de Light. Il est nécessaire **de faire** briller la Lumière.

Que chaque ligne de ce numéro vous réveille. Que chaque reflet lève vos yeux du sol et vous demande : « Suis-je, aujourd'hui, fidèle au serment que j'ai fait sur l'autel ? »

Parce que la franc-maçonnerie a besoin **de plus de francs-maçons en fait.** Qu'ils pensent librement, qu'ils parlent honnêtement, qu'ils agissent avec une fraternité ardente et, par-dessus tout, qu'**ils vivent** ce qu'ils professent.

Lisez, réfléchissez et agissez avec courage.

Fraternellement,

Rubens Ricardo Franz
Secrétaire exécutif

FRANC-MAÇONNERIE – BANALITÉ DU BIEN ?

Crise de cohérence systémique – entre l’être et le faire

Carlos Cantero Ojeda ¹

Résumé :

L'article analyse la crise de cohérence systémique entre les valeurs proclamées par la franc-maçonnerie et son influence effective sur la société contemporaine. Partant du principe philosophique de correspondance, on s'interroge sur la raison pour laquelle les institutions qui défendent les valeurs humanistes ne parviennent pas à produire des impacts proportionnels sur le monde social. Pour interpréter cette dissonance, nous avons recours à des références théoriques de penseurs tels que Jürgen Habermas, Niklas Luhmann, Pierpaolo Donati, Humberto Maturana et Manuel Castells, qui nous permettent de comprendre la crise comme un problème de communication institutionnelle, de déconnexion systémique, d'affaiblissement des relations sociales et de difficulté à s'adapter à la société en réseau. Un autre point central est l'incapacité de l'institution à suivre pleinement la dynamique de la société numérique. En réponse, un processus de réflexion critique et d'adaptation institutionnelle est proposé. De plus, la création de métriques de cohérence est préconisée, capables d'évaluer concrètement l'impact social des actions maçonniques. L'article se conclut en mettant en garde contre le risque de la soi-disant « banalité du bien », inspirée par le concept de Hannah Arendt, dans lequel les valeurs élevées ne sont répétées que rhétoriquement sans produire de véritable transformation. Pour éviter cette situation, la franc-maçonnerie doit renforcer la cohérence entre le discours et la pratique, promouvoir un leadership responsable et renouveler son action collective pour maintenir sa pertinence au XXI^e siècle.

Mots-clés : franc-maçonnerie ; cohérence systémique ; société numérique.

Abstract:

This article analyzes the crisis of systemic coherence between the values proclaimed by Freemasonry and its effective influence on contemporary society. Starting from the philosophical principle of correspondence, it questions why institutions that defend humanist values fail to produce proportional impacts in the social world. To interpret this dissonance, it draws on theoretical frameworks from thinkers such as Jürgen Habermas, Niklas Luhmann, Pierpaolo Donati, Humberto Maturana, and Manuel Castells, which allow us to understand the crisis as a problem of institutional communication, systemic disconnection, weakening of social relations, and difficulty adapting to the networked society. Another central point is the institution's inability to fully keep up with the dynamics of digital society. As a response, it proposes a process of critical reflection and institutional adaptation. Furthermore, it advocates for the creation of coherence metrics capable of concretely evaluating the social impact of Masonic actions. The article concludes by warning of the risk of the so-called "banality of good," inspired by Hannah Arendt's concept, in which high values are merely repeated rhetorically without producing real transformation. To avoid this situation, Freemasonry must strengthen the coherence between discourse and practice, promote responsible leadership, and renew its collective action to maintain relevance in the 21st century.

Keywords: Freemasonry; systemic coherence; digital society.

¹ Carlos Cantero Ojeda est Maître Maçon, géographe, titulaire d'un master et d'un doctorat en sociologie. Il a occupé divers postes publics et privés : maire, député, sénateur, professeur à l'Université Internationale de La Rioja (Espagne), directeur de l'Éducation, ainsi que directeur des Nouvelles Technologies et de l'Innovation Sociale à Antofagasta (Chili). E-mail: ciudadanocantero@gmail.com

Anatomie d'une contradiction

Au cœur des grandes traditions philosophiques et spirituelles vit une maxime ancienne : « *Ce qui est en haut est comme ce qui est en bas ; ce qui est au-dedans est comme ce qui est au-dehors.* » Ce principe de correspondance n'est pas seulement une formule mystique, mais une loi de symétrie existentielle. Il affirme la connexion entre tous les plans de l'existence : spirituel, mental et physique. Ce qui se produit à un niveau se reflète aux autres. Notre monde intérieur (pensées et émotions) se manifeste extérieurement (réalité, relations).

En observant le panorama actuel d'institutions telles que les Églises de différentes confessions, les mouvements spirituels comme le bouddhisme (le plus dynamique en Occident) et les mouvements philosophiques comme la franc-maçonnerie, une question dérangeante surgit : si l'intérieur institutionnel se proclame noble et porteur d'une vocation universelle, pourquoi l'extérieur (la société émergente) montre-t-il une dissonance systémique ?

Les institutions spirituelles se présentent au monde comme des écoles d'amélioration. La franc-maçonnerie, jadis d'une grande influence, se veut philosophique, éthique et initiatique, élevant des temples à la vertu, à la sagesse et à la fraternité. Pourtant, ces valeurs ne se reflètent pas dans la société ; au contraire, s'imposent un matérialisme débordant, le nihilisme (absence de sens et affaiblissement des valeurs), l'hédonisme (recherche du plaisir immédiat sans considération des conséquences) et un individualisme qui dévore le tissu communautaire.

Face à cette réalité, on observe un processus de normose (Ce sont des attitudes, des habitudes, un ensemble de comportements dotés d'un consensus social pathogène et pathologique dans un certain sens et une certaine mesure.), de conformisme, de complaisance, d'absence d'esprit critique, souvent justifiés par une prudence mal comprise ou par des loyautés mal orientées. Il convient de rappeler cette célèbre sentence : « *Pour que le mal triomphe, il suffit que les hommes de bien ne fassent rien.* »

Dans ce scénario d'inaction des hommes de bien, les forces du mal prospèrent. Pire encore s'il existe de fausses apparences ou des degrés d'hypocrisie. Sans conscience claire de la réalité, les mêmes comportements et processus dysfonctionnels se répliquent de manière autopoïétique². Avec davantage de ce qui ne fonctionne pas, le résultat ne saurait être différent.

Lorsqu'une institution et ses membres proclament leur engagement envers le renforcement des valeurs humanistes à portée universelle, mais que celles-ci s'affaiblissent dans une société de plus en plus banalisée, quelque chose ne va pas. Cette déconnexion n'est pas une simple erreur d'appréciation : elle constitue une dissonance cognitive, éthique et systémique. Elle résulte du maintien d'un idéal élevé conjugué à une pratique de plus en plus stérile. Ce scénario définit ce que l'on appelle une aporie.

L'aporie maçonnique

Nous sommes face à une aporie (R.A.E.³), terme qui désigne une difficulté logique ou une impossibilité rationnelle apparemment insoluble, une impasse logique. C'est la situation observable dans les discours maçonniques qui, depuis des décennies, proclament un engagement envers des thèmes et des valeurs qui ne se reflètent pas dans la réalité. On parle de fraternité, d'éthique, d'éducation de qualité, de paix, de probité et d'engagement social, tandis que la réalité observable dans la société est totalement contradictoire.

L'aporie se configure lorsque la franc-maçonnerie et son engagement envers les valeurs humanistes ne parviennent pas à atténuer l'impact des tendances socio-politiques et des dogmes économiques à portée mondiale. Elle apparaît également dans la difficulté institutionnelle à assumer et affronter les nouveaux processus de communication et de viralisation des idées et des émotions dans la société numérique.

Pour mieux comprendre, relier cette réflexion à la pensée de philosophes et sociologues contemporains :

- **Habermas**, à partir de sa théorie critique et de l'agir communicationnel, verrait l'aporie comme une distorsion de la communication institutionnelle, où le discours sur les valeurs ne se traduit pas en consensus ni en pratique éthique réelle.
- **Luhmann**, depuis sa théorie des systèmes, y verrait une dissonance entre le système maçonnique et son environnement, où l'autoréférence empêche la cohérence avec les exigences sociales.
- **Pierpaolo Donati**, dans sa sociologie relationnelle, identifierait une crise relationnelle où l'individualisme et

² **L'autopoïèse** est un néologisme créé par les scientifiques chiliens Humberto Maturana et Francisco Varela. Issu du grec auto : soi-même, et poiesis : création, ce terme désigne la capacité d'un système à se régénérer lui-même.

³ RAE - Real Academia Española : institution culturelle consacrée à la normalisation et à la régulation de la langue espagnole dans le monde hispanophone.

l'hédonisme affaiblissent la solidarité et l'engagement social.

- **Humberto Maturana**, avec la biologie de la connaissance (autopoïèse), parlerait d'une dérive des processus internes déconnectés de l'environnement, perdant leur cohérence avec les besoins sociaux.
- **Manuel Castells** y verrait une déconnexion structurelle et fonctionnelle avec la société en réseau, une dissonance adaptative face à la société numérique.

Le choc avec la société numérique

Il est nécessaire de prendre conscience du changement profond représenté par l'émergence de la société numérique, véritable révolution du temps et de l'espace, des réseaux digitaux, de la relationalité humaine⁴ et de la viralisation mondiale des idées et des émotions.

Les outils numériques puissants caractérisent la culture OMNI : omnisciente, omniprésente, omnipotente, instantanée, multidirectionnelle, multilingue, multimédia, multimodale, transparente, horizontale, directe et superficielle.

La franc-maçonnerie demeure en marge de ces processus vertigineux et globaux, qui exigent gestion des connaissances et mise à jour constante. Cette dérive structurelle, organisationnelle et culturelle entraîne une perte d'influence, de pertinence et de légitimité dans l'ethos social⁵. Le manque d'adaptabilité réduit sa capacité relationnelle face à la révolution technologique, notamment dans les formes de communication et de viralisation des idées et des émotions. Il n'y a pas de réelle conscience ni usage stratégique du *Big Data* ou de l'Intelligence Artificielle pour dialoguer avec les publics de masse.

Historiquement, la franc-maçonnerie affirme former des hommes appelés à agir dans le monde. Or, ce ne serait pas l'institution en tant que telle, mais ses membres qui sont appelés à agir. Dès lors, il convient d'ausculter et d'évaluer cette réalité : quelle est l'influence réelle sur la société, sur l'éducation, la justice et l'équité ?

S'il n'existe pas de faits concrets et vérifiables, la franc-maçonnerie devient une sphère discursive auto-absorbée ou isolée, tandis que le monde extérieur poursuit sa marche vers une dégradation éthique sans contrepoids.

Pour relever le défi, il faut renforcer l'égrégore, cette énergie collective créée par les pensées,

émotions et intentions partagées, fonctionnant comme une volonté collective capable d'influencer l'être et le faire de ses membres.

Quo vadis (Où vas-tu), franc-maçonnerie ?

Il est nécessaire d'ouvrir un processus de réflexion et d'esprit critique issu de l'institution elle-même, de chaque maillon, depuis les ateliers, selon une stratégie ascendante (*bottom-up*), partant des problèmes concrets vers une compréhension globale.

Il faut promouvoir une pensée critique positive, même si certains la regardent avec méfiance. L'excès de discrétion, de zèle ou de surprotection finit par nuire à ceux qu'on prétend protéger.

Il ne s'agit pas de chercher des coupables. Les processus sont systémiques, globaux, dynamiques et pluricausaux. Il s'agit d'ouvrir la réflexion, de promouvoir le dialogue et d'accorder le processus d'adaptabilité à la société numérique.

Axes pour soutenir la pertinence maçonnique au XXI^e siècle

- Intégrité personnelle et institutionnelle** : être le même en loge et dans la société.
- Responsabilité sociale** : aller au-delà de la charité privée pour générer des changements systémiques réels.
- Transparence** : lever le voile d'opacité pour inspirer confiance.
- Respect de la diversité** : une fraternité réelle respectant l'altérité et les limites.
- Amélioration continue** : un apprentissage dépassant le rituel pour produire un impact social synchronisé.

Vers des métriques de cohérence

Les bonnes intentions et nobles valeurs doivent être évaluées dans leur réalisation. Comme l'enseigne Peter Drucker: « *Ce qui ne peut être mesuré ne peut être amélioré.* » Et selon la sagesse populaire : « *Les actes prouvent l'amour, non les belles paroles.* »

L'amour fraternel se démontre par des faits concrets. La proposition est claire : il faut des métriques de cohérence, des indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant d'évaluer l'impact réel et la perception sociale.

Sans capacité à diffuser et viraliser ces valeurs éthiques et spirituelles dans la société, à l'image des contenus numériques, la franc-maçonnerie deviendra obsolète : admirable, mais sans pertinence.

Si elle ne réagit pas avec opportunité et pertinence, elle tombera dans ce que l'on pourrait

⁴ La relationalité est une théorie qui souligne comment la connexion sociale, par le biais de mécanismes d'empathie, favorise l'action collective dans des modes de gouvernance de réseau non centralisés.

⁵ Ethos social - caractère distinctif, sentiment, nature morale ou les croyances directrices d'une personne, d'un groupe ou d'une institution

appeler, en paraphrasant Hannah Arendt, la « *banalité du bien* » : parler abstraitement des valeurs jusqu'à perdre leur pouvoir transformateur. La banalité ne concerne pas seulement le mal ; elle peut aussi toucher le bien.

Pour éviter ce destin, il faut veiller au corps de valeurs et aux formes de leadership dans les loges et grandes loges. Réévaluer le rôle des ateliers afin qu'ils guident le processus adaptatif. Cela dépendra de la responsabilité et de la cohérence de ceux qui élisent leurs dirigeants.

La dissonance systémique, exprimée dans l'écart entre valeurs humanistes proclamées et matérialisme ambiant, ne peut être guérie que par une praxis renouvelée valorisant le travail collectif et l'unité communautaire.

Que ce commandement devienne chair : « *C'est donc à leurs fruits que vous les reconnaîtrez.* » Ainsi soit-il.

Référence Bibliographiques

Arendt, Hannah (2003). *Eichmann à Jérusalem : Rapport sur la banalité du mal*. Lumen, Barcelone.

Bauman, Zygmunt (2000). *La modernité liquide*. Fondo de Cultura Económica.

Cantero, Carlos (2018). *Société numérique. Raison-Émotion*. UOC.

Cantero, Carlos (2021). *Société numérique, laïcité et démocratie*.

Castells, Manuel (2009). *Communication et pouvoir*. Alianza.

Donati, Pierpaolo (2006). *Repenser la société. L'approche relationnelle*.

Drucker, Peter (1985). *Innovation and Entrepreneurship*.

Habermas, Jürgen (1987). *Théorie de l'agir communicationnel*.

Luhmann, Niklas (1997). *Organisation et décision*.

Maturana, H. & Varela, F. (2003). *L'Arbre de la connaissance*.

DISCUSSION SUR LA "LIBERTE D'EXPRESSION DE LA PENSEE"

Jorge Gabito Mira;¹ Ricardo Morales Estavillo; Darío Irazoqui Martínez; Bruno Fernández Iguini; Pablo Cúneo Granese; Edison Casulo Bernasconi.

Résumé :

Cet article rassemble les travaux développés lors de la Conversation sur la Liberté d'Expression de la Pensée, tenue à Montevideo le 15 septembre 2025 sous les auspices de la Confédération Maçonnique Interaméricaine (CMI). Le document intègre plusieurs approches complémentaires : une présentation institutionnelle qui souligne la valeur essentielle de la Liberté d'Expression de la Pensée au sein de la tradition maçonnique ; une réflexion initiale sur les défis actuels du droit à s'exprimer ; une étude historique qui retrace son évolution depuis les origines philosophiques et religieuses de l'Occident jusqu'à sa consolidation dans l'Uruguay moderne ; une analyse juridique de sa consécration constitutionnelle et légale ; et une perspective philosophique et initiatique qui approfondit le sens intérieur et spirituel de la liberté de pensée. Le texte aborde les tensions contemporaines découlant de la post-vérité, de la surcharge informationnelle, de l'anonymat numérique et de la fragilité du discours public, en contextualisant ces phénomènes à la lumière de la tradition libérale, des jalons de l'histoire nationale, de la laïcité républicaine et de l'institutionnalisation démocratique du pays. Il examine également comment la Franc-Maçonnerie uruguayenne a promu la défense de la Liberté de Pensée à travers des initiatives symboliques, législatives et éducatives, en mettant en relief des jalons tels que la Constitution de 1830, la Loi sur la Presse de 1989 et la Loi 17.778 qui consacre le 20 septembre comme Journée de la Liberté d'Expression de la Pensée. Du point de vue maçonnique, ce droit est également un devoir moral visant la quête de la vérité, l'amélioration individuelle et la construction d'une société plus juste, plus tournée vers le dialogue et plus plurielle.

Mots-clés : liberté d'expression, pensée, franc-maçonnerie, droit, histoire, philosophie.

Abstract:

This article presents the work carried out in the Symposium on Freedom of Expression of Thought, held in Montevideo on September 15th, 2025, under the auspices of the Inter-American Masonic Confederation. The document brings together several complementary perspectives: an institutional introduction highlighting the essential value of Freedom of Expression of Thought within the Masonic tradition; an initial reflection on the contemporary challenges surrounding the right to express oneself; a historical study tracing its evolution from the philosophical and religious roots of Western culture to its consolidation in modern Uruguay; a legal analysis of its constitutional and statutory framework; and a philosophical and initiatic perspective exploring the inner and spiritual dimension of freedom of thought. The text addresses current tensions arising from post-truth, information overload, digital anonymity and the fragility of public discourse, contextualizing these phenomena through the lens of liberal tradition, national historical milestones, republican secularism and the country's democratic institutions. It also examines how Uruguayan Freemasonry has promoted the defense of Freedom of Thought through symbolic, legislative and educational initiatives, highlighting milestones such as the 1830 Constitution, the 1989 Press Law, and Law 17.778, which establishes September 20th as the Day of Freedom of Expression of Thought. Overall, the article reaffirms that Freedom of Thought and Expression constitutes a civilizational legacy requiring ongoing protection. From a Masonic perspective, this right also represents a moral duty oriented toward the pursuit of truth, individual improvement and the building of a more just, dialogical and plural society.

Keywords: freedom of expression, thought, Freemasonry, law, history, philosophy.

¹ Doutor em Odontologia, foi docente da Faculdade de Odontologia UDEKAR e da Universidad de la República.
E-mail: jgabitomira@gmail.com

Allocution d'ouverture - Jorge Gabito Mira.

La liberté est, pour le Maçon, le plus grand triomphe accompli par l'homme dans son évolution constante. En Franc-Maçonnerie, la Liberté est liberté de l'esprit, du cœur et de l'intelligence, de la pensée, de la parole et de l'action.

En tant qu'objectif, la CMI (Confédération Maçonnique Interaméricaine) cherche à identifier et à diffuser en permanence les bonnes pratiques de la Laïcité et de la Liberté d'Expression. En cette occasion, nous avons opté pour la modalité de la Conversation, par visioconférence en format hybride, ce qui permet de communiquer avec toutes les Grandes Loges Maçonniques qui composent la CMI.

L'engagement est de transmettre aux générations futures la tâche de renforcer, consolider et être les fidèles gardiens de la Liberté d'Expression de la Pensée, en agissant de manière proactive dans la société, conformément aux Valeurs, Idéaux, Principes et Postulats développés par nos Grandes Loges adhérentes de la CMI.

Nous devons faire une distinction concernant la Liberté de Pensée. Il convient de considérer deux concepts qui sont liés bien que différents. D'une part, la Liberté de Pensée elle-même, ou liberté de conscience, c'est-à-dire la liberté de former des opinions ou des croyances. D'autre part, la possibilité d'exprimer ces idées sans en subir les conséquences.

Nous devons distinguer la Liberté de Pensée et la Liberté d'Expression de la Pensée, car elles ne sont pas synonymes et ne se contiennent pas nécessairement l'une l'autre. Toutes deux sont des libertés fondamentales, bien que l'étendue de leur application soit substantiellement différente. La Liberté de Pensée et de Conscience s'exerce en notre for intérieur, tandis que l'exercice de la Liberté d'Expression se déroule extérieurement, dans nos différentes sphères de participation quotidienne.

L'expression de la pensée doit être réglementée pour des raisons d'intérêt général, afin de ne pas porter atteinte aux droits d'autrui. La Liberté de Conscience, en revanche, n'exige aucune réglementation. Il est ainsi possible d'élaborer librement sa pensée tout en étant totalement privé de l'exprimer. À l'inverse, il est également possible de manquer de Liberté de Pensée en ayant soumis sa conscience au dogme, et pourtant d'être absolument libre de l'exprimer.

La Liberté d'Expression de la Pensée est un droit fondamental à la défense duquel nous ne devons jamais renoncer. Ces deux libertés sont reconnues comme droits fondamentaux dans la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par les Nations Unies le 10 décembre 1948.

Le 20 septembre marque un nouvel anniversaire de l'épisode connu sous le nom de « *la Brèche de la Porta*

Pia ». Dans notre pays, à l'initiative de Frères législateurs, un projet de loi a été présenté et débattu, déclarant le 20 septembre Journée de la Liberté d'Expression de la Pensée. La proposition, qui eut des détracteurs, généra un débat qui dura de 1997 à 2004, année au cours de laquelle la Loi 17.778 du 11 mai fut finalement adoptée. En son unique article, le 20 septembre de chaque année est déclaré Journée de la Liberté d'Expression de la Pensée, imprimant ainsi dans notre ADN une conquête très importante, un héritage que nous devons protéger.

Conformément à cette loi, la Franc-Maçonnerie d'Uruguay a institué le Prix de la Liberté d'Expression de la Pensée, visant à reconnaître dans un acte public des personnalités ou des institutions qui ont contribué à sa défense et à sa promotion.

La Grande Loge d'Uruguay, conjointement avec les membres de la CMI de la 6^{ème} Zone, réalise cette Conversation avec des Frères Maçons, jeunes d'âge biologique et maçonnique, afin de renforcer la valeur de la libre expression si profondément enracinée dans la Franc-Maçonnerie et dans l'ADN de notre pays, avec la ferme intention d'en assurer la transmission générationnelle.

Ainsi nous réaffirmons notre engagement dans la défense de la Liberté d'Expression et de Pensée, parmi d'autres principes qui soutiennent notre Fraternité.

En guise de conclusion : la Liberté de Pensée et d'Expression est l'un des dons les plus précieux que nous possédions. Il est entre nos mains non seulement de la préserver, mais aussi de la cultiver et de la projeter vers le monde, afin que les générations futures puissent jouir de ce droit sacré.

Quelques questions préliminaires - Ricardo Morales Estavillo¹

Chers Frères membres de la Confédération Maçonnique Interaméricaine, c'est un immense honneur pour la Franc-Maçonnerie uruguayenne, partie fondamentale de ce petit pays de tradition laïque qui brandit fièrement le drapeau de la Liberté d'Expression de la Pensée, que cette entité qui rassemble près d'un demi-million de Francs-Maçons nous ait choisis pour promouvoir et animer cet espace de réflexion.

De même, ceux d'entre nous qui souscrivent à ce travail souhaitent remercier de la même manière le Grand Maître de la Grande Loge d'Uruguay de nous en avoir donné l'opportunité et de nous avoir proposé ce défi.

Nous parlons de défi, car nous n'entendons pas réaliser une étude conceptuelle sur la Liberté d'Expression de la Pensée, car c'est un sujet qui a été largement étudié et sur lequel il existe des Frères bien plus crédibles pour en parler. Mais aujourd'hui, nous souhaitons vous proposer de réfléchir avec une approche

¹ Docteur en Droit et Sciences Sociales de l'Université de la République. Master 2 en Action politique et Renforcement institutionnel de l'Université espagnole Roi Juan Carlos.

Membre actif de la R.L. symbolique « *Fraternité de la Côte* », No. 161.

historique, juridique et maçonnique sur la situation actuelle et sur les défis auxquels fait face la liberté d'expression au XXI^e siècle.

Sa défense n'est pas une question nouvelle. Il y a presque 2 500 ans, face à la proposition d'être acquitté des charges pesant sur lui s'il cessait son questionnement, Socrate n'hésita pas un instant : « *Si vous m'acquittez, à la condition que je cesse de dire ce que je pense... je leur dirais : Je vous remercie de votre intérêt et je vous apprécie, Athéniens, mais je préfère obéir à Dieu plutôt qu'à vous.* » Il préféra boire la ciguë plutôt que de laisser les notables athéniens réduire au silence sa quête permanente de sagesse.

Dans certains pays, il est relativement confortable pour nous de parler de liberté d'expression parce que nous en jouissons dans sa plus grande mesure, mais cela ne signifie pas que nous pouvons la négliger. Pour paraphraser Michel Foucault, nous pouvons dire que la liberté s'exerce et qu'à défaut nous pouvons la perdre.

Cette liberté, constamment conditionnée par la nature des hommes, ne cessera jamais d'être un sujet d'actualité et ne sera jamais totalement conquise.

Ce conditionnement s'explique par le fait que la lutte pour exercer la liberté et chercher à atteindre la vérité est un sentiment profondément humain ; mais il est également propre à l'homme, par peur, ignorance ou intérêt, de museler et de restreindre la liberté d'expression. C'est contre cet obstacle permanent que la liberté d'expression a combattu au fil des siècles.

La première question qui se pose, et à laquelle nous espérons pouvoir répondre, est de savoir si la libre communication des idées et des opinions sert réellement à libérer l'être humain. Faut-il permettre à chacun d'exprimer ce qu'il veut et de la manière dont il le veut ?

Ou bien, au contraire, ce droit a-t-il besoin de forces qui le régulent afin de garantir que nous puissions tous l'exercer ? Ce contrôle de la libre expression des idées est-il toujours réactionnaire en soi, comme ceux qui jugèrent Socrate ? Ou agit-il parfois guidé par la raison ?

Bien que les libertés d'opinion et d'expression figurent dans la Charte internationale des droits de l'homme et qu'en Uruguay elles soient consacrées dans la Constitution de la République ainsi que dans plusieurs lois, elles demeurent un droit qui, à ce jour, n'a pas été conquis de manière égale par toute l'humanité. Des milliards de personnes vivent sous des régimes qui ne sont pas disposés à tolérer la liberté d'expression.

Il convient donc de s'interroger sur certains aspects liés à la manière dont nous exerçons ce droit et si, dans la société actuelle, nous sommes plus ou moins libres.

De nos jours, nul ne doute que l'information est une puissance dont le vecteur par excellence est l'Internet. Pour la quête de la vérité, tout comme pour la liberté d'expression, la liberté de nous informer est essentielle. Ce sont deux outils très puissants entre nos mains.

Bien que ce ne soit pas un problème nouveau, dans de nombreux pays on tente considérablement de réduire l'esprit critique de l'être humain en fermant l'accès à Internet, et dans d'autres, en développant des systèmes permettant de contrôler et d'orienter l'accès à l'information numérique.

Dans la majeure partie de l'Occident, personne ne conteste que la plupart des gens peuvent librement manifester et s'informer par différents moyens et notamment sur les réseaux sociaux.

Revenons un instant à Socrate : le père de la philosophie postulait que la liberté d'expression devrait être fondée sur la quête de la sagesse et de la morale, et non simplement sur la liberté pour elle-même, et que l'ignorance était la source de l'esclavage.

Dès lors, pouvons-nous considérer toutes les manifestations comme libératrices pour l'être humain ? Attaquer et dénigrer quelqu'un qui ne pense pas de la même manière peut-il être considéré comme de la liberté d'expression ? Suis-je plus libre lorsque je dis n'importe quoi et de n'importe quelle manière ?

La liberté d'expression a tellement évolué qu'aujourd'hui certaines personnes l'exercent en publiant sur Internet, par exemple, leur scepticisme quant à la sphéricité de la Terre.

N'oublions pas qu'en ce qui concerne la confrontation des idées, Stuart Mill et Noam Chomsky prônent une large liberté. Le premier a dit que « *si la philosophie de Newton n'avait pas eu le droit d'être mise en doute, l'espèce humaine ne serait pas aussi assurée de sa validité qu'elle l'est* » et Chomsky, pour sa part, soutient que même les idées les plus répugnantes devraient pouvoir s'exprimer afin d'être débattues et critiquées, car c'est le meilleur moyen de les combattre et non par la censure.

Ces types d'argumentations, simples exercices abusifs de la liberté d'expression, indiquent-ils la progression de l'humanité ? Ou quel but poursuivent-ils ?

De nos jours, il existe d'autres discours plus dangereux. Nous assistons avec une grande préoccupation à la prolifération de discours scientifiques négationnistes, de manifestations de haine sur les réseaux sociaux, généralement protégés par l'anonymat qu'ils procurent, et de nombreux autres groupes qui jouent avec la réalité et la post-vérité. Une grande partie d'entre eux sont imprégnés de dogmes et d'obscurantisme. N'oublions pas la question posée : toutes les manifestations sont-elles réellement libératrices pour les êtres humains ?

Le Professeur Hector Balsas a dit dans cette même enceinte, lors de la commémoration de la Journée de la Liberté d'Expression de la Pensée, que « *toutes les variétés de post-vérité jouent avec l'incertitude contemporaine, avec ce caractère insaisissable où la vérité n'est nulle part mais peut être partout* ».

Dans cette quête de la vérité, nous devons souvent nous demander si nous devons agir comme Socrate, en nous confrontant à l'ordre social et aux valeurs

dominantes, ou si, au contraire, nous devons placer sous contrôle les idées susceptibles de s'avérer dangereuses ou nuisibles, comme l'ont fait ses juges.

Il nous appartient de faire en sorte que la liberté reste une force créatrice de progrès pour l'homme.

Les gouvernements, en tant que garants de la liberté d'expression de la pensée, ont également le devoir d'interdire les discours qui promeuvent la haine et incitent à la violence.

Le problème se pose lorsque l'on voit des régimes qui, en invoquant la lutte contre le terrorisme ou la défense de la sécurité nationale, abusent de leur autorité, réduisent au silence la dissidence pacifique et criminalisent la liberté d'expression.

Enfin, nous ne pouvons ignorer l'anonymat offert par les réseaux sociaux. À première vue, il semblerait que cela donne plus de liberté. Mais est-ce bien le cas ? Se dissimuler derrière un pseudonyme implique-t-il qu'on est plus libre ?

En ce qui concerne la manière dont nous exerçons la liberté d'expression, lors de la remise du Prix de la Liberté d'Expression de la Pensée pour l'année 2023, le Vénérable Grand Maître de la Grande Loge d'Uruguay a dit quelque chose de très éloquent : « *qu'un outil en lui-même n'a pas de qualités ou de défauts, ce sont les êtres humains et l'usage qu'ils en font qui déterminent s'il sera positif ou négatif* ».

Liberté d'Expression de la Pensée. Un regard historique - Darío Irazoqui Martínez²

Il est facile de dire aujourd'hui que la Liberté d'Expression de la Pensée est un droit humain essentiel, mais son parcours historique montre qu'elle fut le produit de luttes, de tensions et de conquêtes progressives.

Dans l'Europe médiévale, notamment entre le XI^e et le XIV^e siècle, la pensée était conditionnée par l'hégémonie de l'Église. Celle-ci imposait des limites strictes à ce que l'on pouvait penser et exprimer. Néanmoins, pendant cette période, des fissures apparurent dans ce contrôle, des espaces de réflexion critique émergèrent, des figures telles que Pierre Abélard (1079-1142) et Thomas d'Aquin (1225-1274) introduisirent respectivement tension et harmonie entre foi et raison.

La Renaissance (XV^e-XVI^e siècles) et la Réforme (XVI^e siècle) ouvrirent la porte à une plus grande diversité d'idées. L'imprimerie de Gutenberg révolutionna la publication des textes, rendant difficile le contrôle du savoir. Cette période vit également des figures comme Giordano Bruno (1548-1600), qui défia l'autorité de l'Église avec sa vision d'un univers infini et pluriel.

À cela s'ajoutent des œuvres telles qu'*"Aréopagitica"* (1644) de John Milton, qui défendit la liberté de la presse contre la censure préalable, ou le *"Traité théologico-politique"* (1670) de Baruch Spinoza où

il soutenait que la pensée ne devait pas faire l'objet de coercition.

Ces propositions et d'autres s'approfondirent au XVIII^e siècle avec les Lumières, où le droit de penser et de s'exprimer librement devint l'étendard de la transformation sociale et politique. Parmi les Encyclopédistes, tels que Voltaire avec son *"Traité sur la tolérance"*, Rousseau avec *"Du Contrat social"*, Montesquieu avec *"L'Esprit des lois"*, furent promues de nouvelles idées qui exaltaient la liberté de pensée sans restriction. Cette aspiration fut cristallisée, après la Révolution française, dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789) en son article 11.

Cet héritage des Lumières, à travers la Franc-Maçonnerie et les sociétés de pensée, voyagea vers le continent américain et imprégna les luttes émancipatrices.

La révolution des colonies américaines contre la Couronne britannique (1775-1783) marqua la pensée moderne : l'indépendance ne fut pas conçue seulement comme une rupture politique, mais aussi comme une affirmation des droits. Dans la Déclaration d'Indépendance des États-Unis, il fut proclamé que tous les hommes possèdent des droits inaliénables, dont la liberté.

Dans le Rio de la Plata, les débats et les rassemblements furent nourris de ce climat intellectuel ; dans les magazines, la liberté de pensée et d'expression était indissociable de l'idée d'indépendance. Dans ce contexte émergea la figure de José Gervasio Artigas (1764-1850). L'"artiguisme" fut un agrégateur de la tradition des Lumières et l'adapta aux réalités du Rio de la Plata.

Dans ses *"Instructions de l'An XIII"*, il affirme clairement que les libertés civiles et religieuses seront promues au maximum de leur étendue ; sa gouvernance incarnait un *ethos* démocratique qui valorisait la parole du peuple.

Après l'indépendance, les nouveaux États latino-américains furent face à la contradiction entre la proclamation des libertés et leur restriction dans la pratique. Dans le cas de l'Uruguay, la Constitution de 1830, en son article 141, reconnaissait la liberté d'expression de la pensée.

L'histoire politique de l'Uruguay dans la seconde moitié du XIX^e siècle fut marquée par les guerres civiles et les rivalités partisans, montrant qu'en pratique, la liberté d'expression de la pensée était en permanence attaquée et restreinte. Aussi bien les gouvernements "de couleur" que "blanc" eurent recours à la censure, à la fermeture de journaux et à la persécution des opposants.

Malgré tout, des espaces d'émancipation culturelle et éducative germèrent, promouvant la pensée critique et cherchant à consolider un projet de citoyenneté fondé sur la liberté intellectuelle. Un exemple

² Docteur en Droit et Sciences Sociales de l'Université de la République. Contact : drdarioirazoqui@gmail.com

de cette influence est l'École Hiram, fondée à Salto en 1856. Institution laïque et libre à l'intérieur du pays, deux décennies avant la Réforme Varellienne (1877). Parmi ses promoteurs figurait Leandro Gómez, qui en assumait la direction et soutenait que l'éducation devait former des « *hommes libres* », guidés par la raison et la liberté de conscience, sans se soumettre aux dogmes religieux ou politiques.

L'Athénée de Montevideo, fondé en 1868 après la fusion de la Société universitaire et de l'Athénée de l'Uruguay, participa à ce processus, remplissant un rôle culturel et éducatif en tant qu'université libre avec ses cours préparatoires et une faculté de Droit, affranchie du système officiel de l'État, libre des changements politiques et du dogmatisme religieux qui prévalaient dans notre société à la fin du XIX^e siècle. Véritable école de citoyenneté, devenant un pont entre la pensée des Lumières et les réformes sociales qui allaient marquer le XX^e siècle.

Avec José Batlle y Ordóñez à la présidence, au début du XX^e siècle, la liberté d'expression s'entremêla avec le projet d'un État moderne et pluraliste. Après la révolution de 1904 et la Paix d'Aceguá, le cycle du caudillisme armé déclina, permettant à la législation sociale, à l'éducation publique et à la laïcisation de se développer dans un cadre de pluralité progressive et de libre expression.

Dans l'idée de consolider une tradition laïque et libérale, en 1906, une délégation de notre pays, dans laquelle se distingua la figure d'Emilio Frugoni, participa au Congrès international de la Libre-Pensée à Buenos Aires, organisé par la Fédération internationale de la Libre-Pensée fondée à Bruxelles en 1880, dix ans après ce 20 septembre 1870 où l'entrée dans Rome des forces du Royaume d'Italie mit fin au pouvoir temporel de la papauté.

Ce militantisme intellectuel trouva un écho au niveau institutionnel dès 1915, par un décret du Président Viera, qui établit le 20 septembre comme jour férié.

Tout comme en 1919, l'Assemblée Générale approuva le nouveau calendrier des jours fériés et adopta la terminologie laïque pour les fêtes religieuses ; le 20 septembre figura sur cette liste sous l'appellation « *Journée de l'Italie* ».

Le XX^e siècle connut des épisodes de recul et de répression : la dictature de Terra dans les années trente, puis la dictature civico-militaire de 1973 à 1985. Durant ces années, la fragilité de ce droit se manifesta lorsque l'autoritarisme s'imposa. Des médias furent censurés et fermés, tout comme des citoyens furent exilés, persécutés ou disparurent sans jamais réapparaître.

Le retour à la démocratie en 1985 rétablit le principe dans toute sa force, car il fut démontré que la liberté d'expression de la pensée n'était pas un droit

définitivement acquis, mais une pratique à défendre jour après jour.

Ce principe fut normé dans l'article 29 de la Constitution de la République, et développé par la Loi sur la Presse de 1989.

Par la suite, la Loi N° 17 778 de 2004 institua le 20 septembre de chaque année comme « *Journée de la Liberté d'Expression de la Pensée* ».

Il est apparu clairement que le parcours de la liberté d'expression de la pensée en Uruguay et dans le monde a été ardu et long, sans être un processus linéaire, laissant en héritage une conviction partagée : sans liberté d'expression de la pensée, il n'y a pas de citoyenneté pleine, ni de démocratie possible.

Liberté d'Expression de la Pensée, Vue sous l'Angle Juridique dans le Système Légal Uruguayen - Bruno Fernández Iguini³

La Liberté d'Expression de la Pensée est une garantie constitutionnelle et une valeur civilisationnelle de la République orientale de l'Uruguay. Sa protection juridique a été renforcée au fil du temps, intégrant des influences du droit international ainsi que des traditions philosophiques et politiques, dont la tradition maçonnique.

Le C.F.: Dario vient de nous éclairer sur ces racines. De même, l'Uruguay a incorporé des jalons symboliques par la Loi 16 099 (1989) sur la Liberté de la Presse et la Loi 17 778 (2004), qui établit la déclaration de la Journée de la Liberté d'Expression de la Pensée le 20 septembre, la consolidant comme espace de commémoration et de réaffirmation démocratique.

L'article 29 de la Constitution uruguayenne établit que « *la communication des pensées par la parole, les écrits privés ou publiés dans la presse est entièrement libre en toute matière, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir une autorisation préalable* ». Il n'existe qu'une responsabilité ultérieure pour les abus qui seraient commis. Notre "*Magna Carta*" [NDT : la Constitution] constitue un pilier sur lequel repose la liberté d'expression de la pensée.

Il convient également de noter que la liberté d'expression de la pensée est consacrée comme droit fondamental dans la plupart des constitutions d'Amérique, d'Espagne et du Portugal.

En Espagne, l'article 20.1 de sa Constitution la garantit, tout comme au Portugal, l'article 37.1 de sa "*Magna Carta*". Sur le continent américain, des exemples comme la Constitution d'Argentine (article 14), la Constitution du Mexique (article 6), la Constitution de Colombie (article 20), la Constitution du Brésil (article 5, paragraphe IV), la Constitution du Chili (article 19, article 12), et la Constitution des États-Unis (en son Premier Amendement), entre autres, protègent expressément ce droit avec des formulations similaires,

³ Docteur en Droit et Sciences Sociales de l'Université de la République. Contact : fernandez.iguini@gmail.com

bien qu'avec des nuances propres à chaque système juridique.

Une contribution unique de l'Uruguay à la culture de la liberté d'expression est la consécration juridique d'un jour commémoratif : La Loi 17 778 (2004) a déclaré le 20 septembre jour férié ouvrable sous le nom de « *Journée de la Liberté d'Expression de la Pensée* ».

Comme il vient d'être dit, le 20 septembre 1870 marqua l'entrée des troupes italiennes à Rome et la fin du pouvoir temporel des Papes, événement chargé de symbolisme pour les mouvements républicains, libres penseurs et maçonniques. Comme le rappelle l'exposé des motifs de la Chambre des Sénateurs, la date était liée à l'hommage rendu à Giordano Bruno, exécuté en 1600 pour avoir défendu des idées contraires à l'orthodoxie de son temps.

En Uruguay, des célébrations liées à cette date ont été effectuées depuis 1917. Sa remise en vigueur en 1989 et sa réaffirmation en 2004 en ont fait un symbole civique, non seulement de l'héritage italien et de la Franc-Maçonnerie, mais aussi de l'adhésion nationale aux principes de libre pensée, de tolérance et de laïcité.

Il convient de souligner le travail des C.F.F.: Rubén Correa Freitas et Yamandú Fau, en leur qualité d'anciens Sénateurs de la République, qui créèrent le projet de loi et participèrent activement à sa traduction dans les faits.

La Loi uruguayenne sur la Liberté de la Presse, N° 16 099, promulguée en 1989, constitue également un pilier fondamental dans la défense de la liberté d'expression et de pensée dans le pays. Cette réglementation, qui abroge la précédente loi sur la presse datant de l'époque dictatoriale, consacre des principes essentiels tels que l'abolition de la censure préalable, la protection du secret professionnel des journalistes et le droit à l'information, constituant un rempart contre l'arbitraire de l'État.

Sa profonde connexion avec la liberté d'expression de la pensée trouve un écho notable dans les idéaux maçonniques, garantissant un espace public où les idées, y compris celles qui remettent en question le statu quo, peuvent circuler et se confronter librement, constituant ainsi un pilier pour la construction d'une société éclairée et démocratique.

Le droit international renforce le cadre local. L'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques protège toutes les formes d'expression, en n'autorisant que les restrictions nécessaires et proportionnées.

Des documents récents des Nations Unies, comme le rapport de la Rapporteuse spéciale Irène Khan (2023), avertissent que la liberté d'expression fait face à de nouveaux risques : désinformation fondée sur le genre et attaques numériques qui cherchent à réduire au silence

les voix critiques, en particulier celles des femmes et des groupes vulnérables.

L'Uruguay, avec sa tradition laïque et protectrice des droits, dispose d'un terrain fertile pour appliquer ces approches contemporaines, en veillant à ce que l'espace numérique soit également sûr pour l'exercice plein de l'expression.

L'Unité de Régulation des Services de Communications (URSEC) a été créée par la Loi 17 296 (2001) en tant que service décentralisé. Sa mission est de gérer le spectre radioélectrique, de contrôler les télécommunications et les services postaux, et de conseiller l'Exécutif sur les attributions de fréquences et les licences.

En pratique, l'URSEC :

- Assure des conditions techniques neutres permettant la libre circulation des voix.
- Évalue les appels d'offres et les transferts selon des critères de pluralisme et de transparence.
- Intervient dans des processus tels que la portabilité des numéros (Loi 19.889), qui démocratise l'accès aux réseaux.

Il convient de noter que l'URSEC ne réglemente pas le contenu, mais garantit que toutes les voix peuvent accéder aux plateformes de communication, en évitant les monopoles techniques ou économiques qui porteraient atteinte à la liberté d'expression.

La franc-maçonnerie a défendu depuis ses origines la liberté de conscience et de pensée comme piliers du progrès humain. En Uruguay, son influence se reflète tant dans la tradition laïque de l'État que dans la commémoration du 20 septembre.

La Franc-Maçonnerie comprend que sans liberté d'expression, il n'existe pas de possibilité de débat rationnel ni d'amélioration sociale. L'hommage rendu à Giordano Bruno et le lien avec la libre pensée témoignent de cette tradition qui trouve un écho dans la législation uruguayenne et dans les institutions modernes.

Liberté d'Expression de la Pensée. Une Perspective Philosophique et Maçonnique - Pablo Cúneo Granese⁴

Les Frères qui m'ont précédé ont exposé comment la Liberté d'Expression a été vigoureusement défendue tout au long du processus historique uruguayen et consacrée au plus haut niveau législatif de notre pays.

Depuis sa conception, l'Institution Maçonnique a brandit le drapeau de la Liberté d'Expression comme l'une des plus nobles conquêtes de l'être humain. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, proclamée dans le cadre de la Révolution française, a reconnu la libre communication des pensées et des opinions comme l'un des droits les plus précieux de l'homme.

Ce droit individuel est le pilier fondamental sur lequel reposent les sociétés démocratiques et la liberté de

⁴ Docteur en Droit et Sciences Sociales de l'Université de la République. Contact : pcuneo@mgc.com.uy

la presse. L'individu comme centre de toute chose et son opinion personnelle comme soutien du système démocratique et de la forme républicaine de gouvernement.

Cependant, pour la franc-maçonnerie, l'analyse de cette liberté ne se limite pas à la froide lettre des lois qui l'ont consacrée ni aux jalons qui ont marqué son histoire. La liberté d'expression touche directement au cœur même de notre identité initiatique.

Lorsque nous parlons de « *Liberté d'Expression* » dans les sociétés modernes, nous la considérons généralement comme un simple droit légal : la possibilité d'exprimer nos idées ou opinions sans censure ni persécution pour cela.

Mais sa signification ultime va au-delà du simple droit de parler ou d'écrire librement ; la réduire ainsi serait en amputer la signification la plus profonde.

La Liberté d'Expression n'est rien d'autre que le prolongement et la conséquence naturelle de notre Liberté de Pensée, de la libre réflexion qui se forge en nous, de cet exercice de la faculté souveraine de l'individu de se gouverner lui-même, de construire son identité et de tracer le cours de sa vie sans entraves.

Conçue de cette manière, la Liberté d'Expression est inséparable de sa préceuse : la Liberté de Pensée. Et indissolublement liée au concept d'autonomie personnelle qu'Emmanuel Kant éleva au rang de principe moral suprême : nous sommes les législateurs de notre propre conduite, nous nous autoréglons selon nos propres règles et finalités, guidés par le principe universel de la raison.

Les idées, dont l'extériorisation est garantie par la Liberté d'Expression, sont le résultat de ce dialogue intérieur qui permet à l'individu d'explorer sa propre vérité.

Jean Pic de la Mirandole, dans son *"Discours sur la dignité de l'homme"*, décrit l'être humain comme un être unique, capable de se définir et de se mouler lui-même. L'humaniste italien se met dans la peau du Dieu Créateur et murmure à l'Homme : « *Je ne t'ai donné ni forme ni fonction quelconque, afin que tu te formes toi-même selon ton libre arbitre. Je ne t'ai fait ni céleste ni terrestre, ni mortel ni immortel, afin que, librement et honorablement, tu te façannes selon la forme que tu préfères* ».

Cette vision *"Renaissance"* de l'homme comme architecte de lui-même est clé pour comprendre que la Liberté d'Expression commence toujours en nous, et non à l'extérieur. Elle prend sa source dans notre capacité innée de choisir librement les valeurs et les finalités de notre vie, de choisir sous quelle forme nous voulons être et transcender ; et ainsi donner un sens unique à notre existence.

Cependant, la vraie Liberté d'Expression requiert de pouvoir extérioriser ces valeurs et finalités forgées intérieurement.

Sans la possibilité de les exprimer, l'homme demeure esclave, l'autonomie personnelle est enchaînée et l'âme est muette. Notre droit de penser librement

aurait peu de valeur si cette pensée était confinée au silence de notre for intérieur, tout comme il serait illusoire de parler de liberté d'expression sans la possibilité de former préalablement une conviction autonome, dépourvue de dogmes et de conditionnements.

La Liberté de Pensée et la Liberté d'Expression sont des prérogatives humaines complémentaires et interdépendantes ; l'une est une condition nécessaire de l'autre, et si l'une quelconque fait défaut, les deux s'effondrent.

- a. La première représente cet espace intime dans lequel chaque être humain construit ses convictions, ses valeurs et ses croyances ; l'espace intérieur dans lequel raison et conscience dialoguent avec elles-mêmes dans le silence et sans interférences.
- b. La seconde garantit que ces idées peuvent être communiquées et partagées dans la sphère publique, que les idées quittent l'individu par les mots, les écrits ou les actions, pour nourrir la société dans son ensemble dans l'échange pluriel des opinions.

Cela est particulièrement pertinent en Franc-Maçonnerie, où le travail symbolique invite l'initié à dégrossir sa propre pierre brute. Nos Ateliers honorent la Liberté de Pensée et d'Expression dans leur pratique quotidienne. La liberté de nos membres de penser et d'exprimer leurs idées n'est pas un ornement rhétorique, mais une condition première du travail maçonnique qui se déroule dans nos Temples.

Nos Loges sont des espaces de débat fraternel où la libre expression des idées est encouragée, pour autant qu'elles s'expriment avec respect et tolérance.

La Franc-Maçonnerie se nourrit de l'opinion de ses membres et du résultat de leurs interactions. Les voix libres des ouvriers dans nos ateliers non seulement réaffirment leur souveraineté personnelle, mais contribuent au bien commun, au dialogue qui forge la vérité collective.

Pour nous Francs-Maçons, la Liberté d'Expression est à la fois un droit et un devoir : contribuer de notre voix au dialogue qui forge la vérité collective, car sans diversité de voix, il n'y a ni lumière ni vérité pleine.

Comme le soulignait justement Owen Fiss, nous protégeons la liberté d'expression non seulement pour protéger le locuteur en tant qu'individu isolé, mais aussi pour préserver le processus collectif par lequel nous découvrons la vérité.

Là où l'homme peut penser et s'exprimer sans crainte, nous pourrions considérer que notre mission maçonnique est, à tout le moins, accomplie.

Liberté d'Expression de la Pensée. Réflexions - Edison Casulo Bernasconi⁵

Cette Conférence a été préparée dans la fraternité, chaque présentation individuelle a été enrichie par l'ensemble des participants et les contributions ont été assemblées dans l'égalité et le respect.

L'introduction du C.F. Ricardo affirme que la liberté de pensée en Uruguay a un développement historique, un cadre juridique en accord avec un soutien institutionnel, mais que, fondamentalement, c'est une valeur que la communauté reconnaît comme positive et substantielle pour la coexistence.

Ce résultat n'est pas le fruit d'une aspiration volontariste mais d'une construction de divers aspects où la Franc-Maçonnerie a eu, a et aura un rôle prépondérant, ce que cette Conférence confirme.

Le C.F. Darío, dans son parcours historique, a montré que la liberté de pensée est le résultat de longues luttes intellectuelles, politiques et sociales, aussi bien en Europe qu'en Amérique.

En Uruguay, elle trouva un terrain fertile, comme José Artigas le soulignait dans le sens de l'identité nationale avec une "liberté dans toute son étendue imaginable" ; cela se poursuit avec le développement des institutions laïques et la consolidation démocratique du XXe siècle ; mais la liberté de pensée fut aussi consolidée par les censures et les dictatures qui en démontrèrent la valeur.

Cette histoire met en valeur un processus qui offre un faisceau de possibilités uniques pour avancer vers la liberté universelle et la liberté de pensée dans chaque pays.

Le C.F. Bruno a décrit le cadre juridique uruguayen qui s'articule de la Constitution aux lois à travers l'architecture institutionnelle, et a spécifiquement souligné un jalon qui en renforce le concept en établissant la « Journée de la Liberté d'Expression de la Pensée ». L'Uruguay reconnaît et protège la Liberté de Pensée comme un droit fondamental et garantit la libre expression dans un système qui veille à ce que chacun puisse penser, croire et exprimer ses idées dans un cadre pluriel et respectueux.

Cependant, la modernité apporte de nouveaux défis et les politiques publiques cherchent à assurer la pluralité, l'équilibre et la sécurité ; notre tradition maçonnique a contribué par son esprit de liberté et de fraternité à l'empreinte démocratique. Le jalon que nous avons souligné aujourd'hui est la Loi N° 17.778 qui, plus qu'une norme, est un engagement politique et social qui réaffirme la liberté comme l'essence du collectif uruguayen.

Ses promoteurs, les anciens Sénateurs Prof. Yamandú Fau et Dr. Rubén Correa Freitas, ici présents, l'ont exprimé en une formule simple et percutante : « Le

20 septembre de chaque année est déclaré "Journée de la Liberté d'Expression de la Pensée" ».

Ces deux politiciens notoires et législateurs prolifiques, ainsi que respectables Frères maçons, avec leur éthique et leur intellectualité uniques, ont marqué cette empreinte pour inspirer la coexistence et le progrès humain en Uruguay.

De manière juste et parfaite, ils matérialisent l'objet de l'Ordre exprimé dans ses Statuts civils : « *La Franc-Maçonnerie d'Uruguay est une institution essentiellement philanthropique et progressiste ; son objet est la recherche de la vérité, l'étude de la moralité et la pratique de la solidarité ; elle œuvre à l'amélioration matérielle, morale, intellectuelle et sociale de l'humanité.* »

Ainsi, la Franc-Maçonnerie a un impact sur le monde profane en contribuant à la démocratie, à l'État de droit, à la laïcité, à la liberté de conscience et d'expression dans la quête du progrès.

Le C.F. Pablo a souligné que l'Institution est un promoteur de la liberté de pensée non seulement en tant que droit externe, mais comme principe philosophique et initiatique central pour notre travail intérieur.

De notre perspective, la liberté commence dans l'autonomie intérieure, où chaque homme est "souverain de lui-même", gouverné par sa pensée avant sa parole ; et c'est avec le libre arbitre, la pluralité des voix et l'importance du de la contradiction que l'on contribue au progrès humain.

Notre moralité collective est fondée sur la liberté de conscience de nos membres ; sans autonomie personnelle, il n'y a pas de vraie fraternité ; l'idée que la liberté n'est pas seulement l'absence de censure mais l'émancipation des conditionnements intérieurs et des dogmes nous fournit les outils pour la vérité.

La parole libre émane du silence intérieur et se projette selon trois principes : liberté de conscience, tolérance active et quête de la vérité.

C'est pourquoi la Franc-Maçonnerie soutient que la défense de la liberté d'expression n'est pas un acte occasionnel, mais un devoir permanent envers l'humanité.

C'est pourquoi j'appelle à la défense active de la liberté de pensée et d'expression dans les sociétés démocratiques et aussi dans celles où s'exprimer, pour un individu, compromet son intégrité et même sa vie.

Je me bornerai à souligner trois aspects pour chercher des réponses aux nouvelles formes de censure et d'autocensure dans les médias, les réseaux sociaux et le commerce virtuel.

En premier lieu, considérant que la pensée elle-même n'a pas de frontières et que personne ne contrôle la conscience individuelle, lorsque l'on envisage une expression libre de tout arbitraire sur les réseaux sociaux,

⁵ Docteur en Droit et Sciences Sociales de l'Université de la République. Contact : info@legaluy.com

il est légitime de se demander : jusqu'où va ma liberté sans affecter celle d'autrui et sa liberté ?

Ce qui nous amène à d'autres questions inconfortables : existe-t-il des limites ? Et si oui, quelles sont-elles ? Et quoi ou qui les fixe ?

Aujourd'hui, il existe des canaux de communication comme jamais auparavant : réseaux sociaux, médias numériques, plateformes mondiales, communication directe entre tous les utilisateurs des réseaux ; et pourtant, jamais autant d'inquiétude n'a été exprimée quant aux effets des libres manifestations de la pensée.

Combien de fois nous sommes-nous demandé que faire face aux discours de haine, à la manipulation de l'information, à l'autocensure par peur du harcèlement ou du discrédit virtuel.

Alors, où chercher cette limite ?

Certainement pas dans la censure, ni dans le silence imposé. À mon avis la réponse réside dans l'éthique ; ce qui m'amène à me demander : quelle éthique ?

Et la réponse est une éthique fondée sur des principes universels tels que la liberté et l'égalité des personnes, dans un esprit de fraternité.

Il ne s'agit pas de limiter la liberté faute de réponses aux nouveaux défis qui l'offensent, mais de l'exercer de manière responsable.

Car la liberté de pensée sans éthique détruit ; la liberté de pensée avec éthique construit la coexistence fraternelle et l'égalité des droits.

En deuxième lieu, il existe un choc entre la liberté de pensée à l'ère numérique et l'Intelligence Artificielle et les algorithmes qui cherchent à nous façonner.

Si la liberté de pensée est le plus grand acte de souveraineté de l'être humain et si nous cherchons à être maîtres de notre propre conscience, comment cela est-il viable dans le scénario numérique où les frontières entre le réel et le virtuel se brouillent ?

Le grand défi est de préserver la liberté de pensée face aux algorithmes, aux réseaux et aux bulles d'internautes qui cherchent à façonner notre conscience à notre insu et ne nous offrent que des résultats qui nous sont agréables.

Sur les réseaux sociaux, tout le monde parle, tout le monde a une opinion, tout le monde sait tout ; je me demande si cette globalisation est vraiment de la liberté, ou si c'est simplement un écho assourdissant qui noie et fait taire notre voix intérieure.

L'anonymat et la spontanéité libèrent, mais nous asservissent aussi.

Et n'oublions pas d'ajouter à tout cela l'intelligence artificielle, qui nous promet toutes les réponses et sans effort.

Nous faisons face à un cocktail hypnotique de virtualité qui brille comme de la pyrite.

Si la dignité est fondée sur l'autonomie morale et notre propre loi morale, que se passe-t-il lorsque nous déléguons notre jugement à un programme informatique ? Ne perdons-nous pas notre liberté

intérieure si nous remplaçons la pensée critique par une commode conclusion numérique ?

Et si les algorithmes ne montrent que ce qui conforte nos croyances, comment peut-on penser librement quand ils tracent notre profil et nous renvoient des idées comme un placebo pour nous satisfaire ?

À cela, j'ai trouvé une réponse dans notre enseignement : que la liberté de pensée n'est pas la parole, mais le discernement intérieur dans le silence et le choix en conscience, l'écoute et le travail sur notre pierre brute intérieure.

Chaque coup du maillet sur le ciseau dissipe les mirages numériques.

Sinon, la liberté se dissoudra dans le loisir numérique, où nous croirons être connectés à tout alors que nous ne ferons que nous éloigner de nous-mêmes.

Enfin, je souhaite me concentrer sur deux risques de la virtualité globale : l'autocensure et l'intolérance.

Aujourd'hui, la liberté de pensée souffre non seulement de la censure mais aussi de l'autocensure : sur les réseaux sociaux, nombreux sont ceux qui se taisent par peur des attaques et du harcèlement, tant de leurs proches que de leurs idées.

Il existe des « *lynchages virtuels* » qui ont aussi des conséquences réelles, mettant à mal des réputations et des emplois, créant un isolement social et incitant à la violence, appauvrissant certainement le débat public et le pluralisme en alimentant une intolérance radicale à l'échelle globale.

Un facteur critique est l'anonymat irresponsable qui, sur les réseaux de masse, facilite l'agression sans conséquences.

À notre sens, les utilisateurs doivent s'identifier de manière transparente ; il y a une responsabilité dans ce que l'on dit, ils doivent donc être éduqués à la citoyenneté numérique avec pensée critique et tolérance.

Il est vital de promouvoir une « *éthique technologique* » afin que les « *bots* » ne dénaturent pas les tendances pour transformer l'espace numérique en un terrain de manipulation.

Les entreprises doivent assumer un engagement envers la responsabilité entrepreneuriale virtuelle.

Enfin, je livre une bonne nouvelle : la liberté de pensée prévaudra ; notre devoir est de rendre ce moment de l'histoire le moins traumatique possible pour l'humanité.

Les lois et la bonne volonté ne suffisent pas : cela exige un engagement actif et constant, incluant des actions concrètes.

J'ose la proposition suivante : incorporer la pensée critique comme éducation transversale : mettre en doute les sources, confronter les données et promouvoir des débats respectueux dans différentes sphères ; et simultanément protéger la diversité des opinions et soutenir ceux qui expriment éthiquement des idées différentes, même face à des censures ou repréailles, réelles ou virtuelles.

Nous errons dans l'illusion de la réalité virtuelle en croyant chercher la liberté, alors qu'en vérité elle nous attend patiemment à l'intérieur de nous-mêmes pour nous rendre vraiment libres.

Références bibliographiques

« Quelques questions initiales. »

MILL, John Stuart. Essai sur la liberté. Éd. Fontana (2021)

CHOMSKY, Noam. Their right to say it. The Nation (1981)

« Liberté d'Expression de la Pensée. Un regard historique. »

ATENEO DE MONTEVIDEO. (2025, 24 août). Historia del Ateneo de Montevideo.

http://ateneodemontevideo.uy/site/?page_id=33

BARRÁN, J. P., & NAHUM, B. Aspecto social de las revoluciones de 1897 y 1904. EBO.

BARRÁN, J. P., & NAHUM, B. (2002). Historia política y económica. EBO.

COPLESTON, F. (2004). Historia de la filosofía. Volumen I et II. Barcelone : Ariel.

CORREA FREITAS, R., & FAU, Y. (2001). Proyecto de ley: Se declara el 20 de setiembre como Día de la Libertad de Expresión del Pensamiento (Carpeta N° 445/2001). Montevideo.

GADOTTI, M. (2003). Historia de las ideas pedagógicas (4e éd.). Siglo XXI Editores.

GÓMEZ, L. (1859). Discurso de cierre del primer año de la «Escuela Filantrópica Hiram» de Salto.

LOCKHART, W. (1968). Las guerras civiles. EBO.

MACHADO, C. (1986). Historia de los Orientales (Vol. 2). EBO.

NAHUM, B. (1995). Manual de historia del Uruguay. 1903-1990 (Vol. 2). EBO.

ORTIZ GAMBETTA, E. (2018). Textos permeables. Universum, 33(1), 211-239.

REYES ABADIE, W., & VÁZQUEZ ROMERO, A. (2000). Crónica general del Uruguay (Vol. 2-7). EBO.

VANGER, M. I. (1968). José Batlle y Ordóñez. Talleres Gráficos CODEL.

ZUM FELDE, A. (1991). Proceso histórico del Uruguay. Arca.

« Liberté d'Expression de la Pensée. Une Perspective Philosophique et Maçonnique. »

KANT, I. (1785). Fondements de la métaphysique des mœurs.

PICO DELLA MIRANDOLA, G. (1486). Discours sur la dignité de l'homme.

MILL, J. S. (1859). De la liberté.

LUKES, S. Le pouvoir : une vision radicale. Éd. de l'Aube (2005).

FISS, O. The Irony of Free Speech. Harvard University Press. (1996).

LIBERTE D'EXPRESSION, DEMOCRATIE, DROITS HUMAINS ET PAIX EN LIEN AVEC LA FRANC-MAÇONNERIE

Carlos David Barrios Cáceres¹

Résumé:

La franc-maçonnerie est une institution qui promeut l'évolution intégrale de l'être humain. À ce titre, elle a toujours encouragé l'harmonie et la fraternité sans distinction d'aucune sorte. Par l'élection, la formation et l'intervention de nombre de ses membres, elle a participé à la défense des libertés individuelles et collectives et a favorisé la protection des droits humains. En respectant les principes qui la régissent, elle a soutenu la démocratie et a contribué à la résolution des conflits à plusieurs moments clés de l'histoire. Aujourd'hui, cette institution continue de s'étendre dans le monde, en diffusant des idées d'égalité, de progrès et de philanthropie afin de parvenir à la pleine réalisation de l'humanité.

Mots-clés: Franc-maçonnerie, Droits humains, Liberté, Démocratie.

Abstract:

Freemasonry is an institution that promotes the integral evolution of human beings. Therefore, it has always fostered harmony and brotherhood without distinction of any kind. Through the election, training, and intervention of its members, it has been present in the defense of individual and collective freedoms, and has supported the protection of human rights. Through the implementation of its principles, it has promoted democracy and mediated in the resolution of conflicts at several key moments in history. Today, this institution continues its expansion around the world, promoting ideas of equality, progress, and philanthropy to achieve the full realization of mankind.

Keywords: freemasonry, human rights, freedom, democracy.

¹ Chirurgien-dentiste, Master en parodontologie et implants. Ancien Vénérable Maître de la loge « Knights of the Holy Sepulchre 142 » – Président de la Grande Commission d'Enseignement de la Grande Loge Symbolique du Paraguay.
Courriel : charlybarrios@gmail.com

Introduction

La franc-maçonnerie a toujours été promotrice d'idéaux éthiques et philosophiques, prônant la liberté absolue de l'homme à travers la recherche permanente de la connaissance qui mène à la sagesse et au développement spirituel. Dans sa doctrine, elle proclame l'amour de l'humanité et l'unité du Tout : tout est Un dans sa réalité, dans son essence et dans sa substance intime et fondamentale ; l'équilibre de l'univers découle de l'union intime et harmonieuse de tous les éléments qui le composent et l'habitent.

Les principes fondamentaux qui définissent l'Ordre maçonnique sont : Liberté, Égalité et Fraternité, perceptibles chaque fois qu'un véritable Maçon est présent.

Au regard de ce qui précède, il n'est pas difficile d'imaginer (ou d'inférer) que des idées aussi nobles que la liberté d'expression, la démocratie et la paix, ou encore la promotion et la défense des droits que mérite tout être humain, soient liées à une institution progressive et intemporelle comme la franc-maçonnerie.

1. La franc-maçonnerie : bâtir un temple des vertus depuis ses origines

Notre parcours peut commencer au XVII^e siècle, lorsque les guildes de bâtisseurs opératifs évoluèrent en intégrant dans leurs rangs des membres qui n'avaient pas nécessairement d'expérience de la construction, mais partageaient les mêmes valeurs et principes : ainsi naquit la franc-maçonnerie spéculative.

Elle adopta une structure plus formelle et devint une société secrète promouvant la fraternité, la recherche de la connaissance et le progrès de l'humanité. Cette nouvelle forme de franc-maçonnerie se fondait sur des principes philosophiques et éthiques et s'organisait en loges, où les membres se réunissaient périodiquement pour discuter de sujets d'intérêt commun et accomplir des rituels symboliques, par lesquels ils transmettaient des enseignements et des valeurs. La franc-maçonnerie se caractérisait par son engagement en faveur de la liberté de pensée, de la tolérance religieuse et de l'égalité entre les êtres humains.

Il convient de noter que ce moment maçonnique coïncida avec la période historique des Lumières, mouvement culturel et intellectuel apparu en Europe aux XVII^e et XVIII^e siècles. Ce mouvement soutenait que l'usage de la raison devait être la base de la pensée et que l'observation permettait de connaître la réalité « *clairement* » (Gayaba, 2017).

La franc-maçonnerie réussit ainsi à proposer un modèle

social à la fois doctrinal et plus social et ouvert. Fondée sur des qualités humaines, que l'on pouvait atteindre au moyen d'une religion personnelle, la tradition symboliste méthodique demeura inchangée, quoique subordonnée, dans chaque société, aux symboles enracinés au fil de l'histoire, afin de les reconvertir ou de les intégrer définitivement. La franc-maçonnerie fut transformée en institution, en une forme d'entité civique et religieuse dont l'engagement majeur était l'atteinte de fins éthiques, susceptibles d'être propagées dans toutes les régions du monde.

La franc-maçonnerie, dès lors, allait généralement se montrer respectueuse de toutes les croyances et confessions, affirmant comme principes fondamentaux, avec la tolérance, le respect de la justice, l'idéal de bonté ainsi que l'amour de la culture (Martin-Alba, 2024).

La Constitution des francs-maçons ou Constitutions d'Anderson, publiée en 1723, affirmait :

Bien qu'autrefois les maçons fussent obligés, dans chaque pays, de pratiquer la religion qui y correspondait, quelle qu'elle fût, il est désormais considéré plus opportun qu'aucune autre religion ne leur soit imposée, si ce n'est celle sur laquelle tous les hommes s'accordent, leur laissant toute liberté quant à leurs opinions particulières. Il suffit donc qu'ils soient des hommes bons et loyaux, honnêtes et droits, quelles que soient les confessions ou convictions qui les distinguent. Le maçon est un sujet paisible devant les pouvoirs civils, où qu'il réside ou travaille ; il ne doit jamais se mêler de complots ou conspirations contre la paix et la prospérité de la nation, ni se comporter de manière incorrecte envers les magistrats subalternes, car la

guerre, l'effusion de sang et les insurrections ont de tout temps été funestes à la maçonnerie (Constitutions d'Anderson, 1723).

Ces lignes montrent clairement la manière dont l'Ordre exprimait ses idées sur la liberté d'opinion et en faveur de la paix.

Ce fut la promulgation de ces principes véritablement universels (qui constituent l'essence de l'humanisme et dont l'application parfaite supprimerait toutes les différences entre les hommes, toutes les causes de discorde et d'inimitié, et ferait régner l'Harmonie partout), dans le livre d'Anderson, qui attira un nombre croissant de sympathies et provoqua leur rapide expansion et diffusion dans tous les pays (Lavagnini, 1973).

Parmi les diverses manifestations de la liberté, **la liberté d'expression de la pensée** est indispensable à la croissance intellectuelle et morale de l'être humain, parce qu'elle permet à l'imagination et à l'intelligence de prendre leur essor, cause et origine de toute création humaine, et parce qu'elle nous aide à dépasser les préjugés et le dogmatisme, à comprendre que la vérité naît de la discussion et de l'échange d'idées, et que cette compréhension est le fondement de la tolérance.

Selon Garchitorena (2020), pour la franc-maçonnerie, fille directe de l'humanisme, la liberté d'expression est la conséquence inévitable de la liberté de conscience qui, à son tour, est un droit inhérent à notre condition humaine. Ainsi, les ennemis de la liberté d'expression ne sont plus seulement la censure ou les repréailles, ou pire, l'autocensure, mais aussi l'incapacité à débattre, typique de ceux qui manquent d'esprit critique. Dès lors, revendiquer et promouvoir la liberté d'expression aujourd'hui implique de la consacrer dans la loi et dans les faits : cela suppose non seulement de mettre fin aux obstacles extérieurs, mais aussi aux limitations que nous nous imposons chaque fois que nous renonçons, consciemment ou non, à analyser rationnellement les faits et les questions ; en somme, à penser.

Assumer la responsabilité de nos actes et de nos paroles, en accepter les conséquences, fait partie de la liberté d'expression, car cela construit des personnes libres vivant en société. Le progrès, personnel et social, est non seulement possible, mais

souhaitable : ne pas y aspirer, c'est gaspiller ce trait distinctif de l'être humain qu'est sa capacité d'imaginer et de créer, dans tous les domaines, soutenu par la raison, sans ignorer la foi et en faisant appel à l'espérance, cette force intérieure qui, en ces temps postmodernes, semble manquer à beaucoup.

2. Franc-maçonnerie et droits humains : liens avec la démocratie et la recherche de la paix

Ce qui a été mentionné précédemment nous permet de comprendre à quel point la franc-maçonnerie a été liée à la naissance de grands textes fondamentaux de la coexistence humaine :

- La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 (après la Révolution française) ;
- La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 (après la Seconde Guerre mondiale), qui a pour antécédents la Déclaration anglaise des droits de 1689, la Constitution de Philadelphie du 21 juillet 1774, la Constitution de Virginie de 1776 et, bien sûr, la Déclaration de 1789.

Tout cela puise ses racines dans des idées reflétant les valeurs défendues par des francs-maçons et encyclopédistes tels que Denis Diderot et Jean d'Alembert, ou par d'illustres francs-maçons tels que Voltaire et Benjamin Franklin.

La contribution de la franc-maçonnerie à la Déclaration des Droits de L'homme a été décisive pour son aboutissement et son développement : depuis les principes dont elle procède jusqu'à l'articulation juridique d'un texte ayant valeur de législation internationale.

Par le biais des Nations Unies et des comités chargés de superviser le respect des différents traités, des accords ont été conclus afin de garantir le développement des droits humains dans tous les pays.

Pour illustrer le lien entre franc-maçonnerie et droits humains, citons le Frère Santiago Castellá, qui indique que :

le contenu de la Déclaration universelle de 1948 a été expliqué par le Frère René Cassin à l'aide de la métaphore d'un temple. Il comparait la Déclaration à un temple composé d'un atrium, le préambule où est proclamée l'unité de toute la famille humaine ; de fondations, les articles 1 et 2, où sont établis comme principes de base les idées de liberté, d'égalité et de non-discrimination, de

fraternité et de solidarité ; sur ces fondations se dressent quatre colonnes représentant diverses catégories de droits. Ainsi se construit un grand temple qui serait à la fois l'espace du développement humain en liberté et le temple accueillant toute l'humanité sous les solides fondations des droits humains (Moya, 2024).

Les apports de la franc-maçonnerie à la construction de la citoyenneté (libertés publiques, sécularisation, démocratie, etc.) seraient incomplets sans sa participation importante au développement des droits humains et du pacifisme. La création des Ligues des Droits de L'homme (France, 1898 ; Espagne, 1923) fut l'un des axes d'action les plus puissants de la franc-maçonnerie européenne : les francs-maçons y furent des membres de premier plan, et de nombreuses loges aidèrent à leur organisation matérielle.

Les mobilisations se poursuivirent par des campagnes de presse, des pétitions politiques et des actions en justice. Dans cet esprit humaniste, la franc-maçonnerie se révéla aussi comme un agent mobilisateur du pacifisme contemporain. Les guerres mondiales exigèrent la création d'un front contre la guerre, où la paix devait être obtenue par le droit et l'arbitrage international. Là aussi, les francs-maçons furent présents ; ils jouèrent un rôle déterminant dans la mise en place de la Société des Nations et soutinrent un pacifisme intégral et juridique, base du droit international le plus récent, incarné par l'Organisation des Nations unies. (Martin, 2024)

Selon Reinalter (1989) :

Les traits structurels communs de la franc-maçonnerie représentent une réaction spécifique au système de l'absolutisme éclairé.³ Le potentiel démocratique existant dans les loges commence à se développer : il se manifeste non seulement dans l'effacement des ordres, dans la réalisation d'une égalité sociale en loge et dans le principe d'humanité, mais aussi dans l'autonomie de leur organisation et de leur administration, où l'on peut reconnaître des formes relativement marquées de formation de l'opinion, ainsi qu'une confession ouverte en faveur de la démocratie. Ce

potentiel se manifeste dans la manière dont l'opinion se constitue au sein des loges : tous les membres possèdent la capacité ultime de décision. Compte tenu du droit de vote de tous et du principe de la décision majoritaire, les instances (commissions, comités, assemblées) et la législation des loges constituaient la transcription (représentation) d'un système d'administration républicaine. Cette autonomie administrative et organisationnelle doit être considérée comme un élément démocratique important de la société bourgeoise alors en gestation.

Les statuts, qui différaient peu sur l'essentiel, étaient orientés vers l'égalité des droits de tous les membres. Des décisions importantes, comme l'admission de nouveaux membres ou la modification des règlements, étaient tranchées par l'ensemble des membres lors d'assemblées régulières. Les statuts devaient garantir une communication sans imposition et l'égalité pour tous. Ils réglementaient aussi l'élection des officiers et la conduite des séances. Ces germes démocratiques sont très remarquables si l'on considère qu'ils n'existaient pas dans d'autres secteurs sociaux et politiques d'une société encore absolutiste et féodale.

Absolutisme ou despotisme éclairé

L'adoption et la proclamation de la Déclaration universelle des droits de l'homme ne sont pas le fruit du hasard. Pendant des siècles, la franc-maçonnerie a œuvré pour élever le citoyen au rang d'homme libre, égal devant la loi, et fraternel, car de cette fraternité naît l'union entre les peuples. Les principes de la Révolution française, liberté, égalité et fraternité, sur lesquels reposent nos idéaux, sont universalisés par cette Déclaration, dont découlent directement la doctrine des droits humains et les démocraties modernes (Castella, 2008).

Quelle importance la liberté d'expression peut-elle avoir dans un processus démocratique ?

À mon sens, une réponse concise et directe, du point de vue maçonnique, se trouve chez Sarthou (2020) : « *Il est très facile de penser que la démocratie consiste à se plier à la volonté de la majorité, et plus difficile de comprendre qu'elle consiste à respecter la liberté de dissidence de ceux qui se trouvent, circonstanciellement, dans la minorité. Personne ne sait jamais quels chemins historiques emprunteront les sociétés. Et il arrive souvent qu'une idée, très minuscule et minoritaire, devienne la pensée essentielle d'une société entière.* »

L'histoire montre que les principes de Liberté, Égalité, Fraternité sont fondamentaux pour atteindre le bien commun : grâce à la liberté d'expression, la démocratie peut se réaliser et les êtres humains peuvent jouir des mêmes droits, souvent au prix de luttes, jusqu'à l'obtention de la paix espérée.

Dans cet ordre d'idées, je ne peux omettre certaines périodes historiques, comme celles des indépendances, où des hommes tels que Benjamin Franklin, George Washington, Simón Bolívar, José de San Martín, Bernardo O'Higgins, Francisco Miranda, Antonio Nariño, entre autres, furent des protagonistes.

Parmi ces hommes illustres, la figure du général Francisco Miranda se distingua rapidement. Né au milieu du XVIII^e siècle à Caracas, Miranda fut considéré comme la figure libre-penseuse par excellence et jouissait d'un grand prestige pour ses performances militaires. Initié à Londres aux idéaux maçonniques, il commença depuis cette ville à travailler à l'indépendance de l'Amérique, en organisant une loge qu'il appela les Chevaliers Rationnels ou loge Lautaro.

C'est là que, avec toute la prudence permise par les circonstances, devaient passer ceux qui, des années plus tard, participeraient activement à l'indépendance des colonies : de Bolívar à San Martín, O'Higgins, Villamil, les Carreras, jusqu'à José de Sucre, entre autres. Il engagea ainsi la formation de loges en divers points et latitudes de la géographie américaine (Martin-Albo, 2024).

Selon Taha (2018), c'est précisément dans une loge maçonnique que furent élaborés le mouvement pour l'indépendance du Brésil et le concept de Nation souveraine, grâce à des francs-maçons et à des figures

brésiliennes illustres telles que Joaquim Gonçalves Ledo et José Bonifácio de Andrada e Silva, ainsi qu'à l'un des francs-maçons brésiliens les plus connus : Dom Pedro 1^{er}. La loge Perseverança de Paranaguá œuvra pour l'indépendance, la proclamation de la République et l'abolition de l'esclavage, étant pionnière dans la libération des esclaves au Paraná. Plusieurs articles mentionnent aussi le rôle-clé des francs-maçons Luiz Gama et Joaquim Nabuco dans l'abolition de l'esclavage au Brésil.

Selon Chamorro et Zaputovich (2023), on sait que presque toute la guerre d'indépendance américaine fut menée sous la direction de francs-maçons connus. L'exception fut le Paraguay, où les idées politiques arrivèrent relativement tard. Cependant, parmi les précurseurs figure le prêtre paraguayen Juan Pablo Fretes, étroitement lié à O'Higgins, initié en Europe et proche des cercles maçonniques où se formaient les projets d'indépendance. D'autres sources mentionnent José Félix Bogado, lieutenant de San Martín, comme autre initié.

Et dans les guerres que l'humanité dut subir... le fait d'être franc-maçon pouvait-il influencer ?

À la fin de la guerre de la Triple Alliance, de nombreux officiers brésiliens et argentins étaient initiés. Les présidents des pays belligérants et les commandants de leurs armées étaient d'éminents membres de la franc-maçonnerie : Domingo Faustino Sarmiento, Bartolomé Mitre, Venancio Flores, Luís Alves de Lima e Silva (duc de Caxias), Manuel Luís Osorio, entre autres. Les principaux diplomates envoyés pour négocier la fin de la guerre étaient des dignitaires maçonniques respectés : José Roque Pérez pour l'Argentine et José María da Silva Paranhos pour le Brésil. Les influences maçonniques furent décisives pour déterminer le gouvernement provisoire au Paraguay ; en bref, il s'agissait d'un accord diplomatique couvert par l'entente des fraternités (Chamorro & Zaputovich, 2023).

À la fin de la guerre du Chaco, le Traité de paix, d'amitié et de frontières entre la Bolivie et le Paraguay fut signé, pour la Bolivie, par Eduardo Diez de Medina et Enrique Finot ; et pour le Paraguay par les francs-maçons Cecilio Báez et José Félix Estigarribia. Chamorro & Zaputovich, 2023)

À propos de la participation de Winston Churchill à la Seconde Guerre mondiale, John Maurer (2020) écrit que Churchill ne chercha jamais à minimiser le danger ni la difficulté de combattre pour détruire la tyrannie hitlérienne ; il comprenait le prix terrible d'une victoire ; mais l'échec de l'apaisement força la Grande-Bretagne à affronter un ennemi puissant.

Churchill estimait qu'une paix durable exigeait rien de moins que la destruction ultime d'un grand mal,

et avertissait que le monde devait choisir entre un avenir prometteur et un nouvel âge sombre. En tenant bon en 1940, la Grande-Bretagne, sous sa direction, défendit la cause de la liberté et gagna du temps pour que la démocratie américaine secoure l'Ancien Monde, perspective rendue possible, dans ce pari stratégique, par la présidence Roosevelt.

Rappelons que Winston Churchill et Franklin Roosevelt auraient été initiés francs-maçons, respectivement par la Grande Loge Unie d'Angleterre et par la Grande Loge de l'État de New York.

Nous pouvons affirmer que l'idée de « paix perpétuelle », présente dans les Constitutions maçonniques de 1723, n'est pas purement théorique : elle a servi de fondement pour guider la défense de la liberté des peuples. Et, d'un point de vue actuel, ces lignes résument, selon moi, la réalité que nous devons porter au quotidien : « *Nos obligations, en tant qu'artisans de paix, atteignent toutes les sphères dans lesquelles nous agissons dans la société et deviennent plus urgentes chaque fois qu'un droit humain est violé ou que la dignité d'un être humain est dégradée.* » (Santibañez Ibarra, 2025).

Conclusion

Le lien entre les idées proposées et promues par la franc-maçonnerie et les concepts de liberté de pensée et d'expression, de droits de l'homme, de démocratie et de paix est très marqué dans la littérature.

En franc-maçonnerie, la liberté n'est pas seulement une condition politique ou sociale : c'est une victoire intérieure, obtenue par la connaissance de soi et le travail personnel. Elle n'est atteignable que lorsque nous nous libérons des idées préconçues et des dogmes qui nous sont imposés dès le plus jeune âge dans la société où nous vivons.

La défense de la justice, de la liberté, de l'égalité et de la fraternité fait partie des devoirs que nous nous sommes imposés par nos serments, et constitue notre engagement envers la société.

La franc-maçonnerie est une organisation initiatique dont la finalité est la perfection de l'être humain par la transformation de la conscience individuelle, et, par là même, la transformation de la conscience collective, rendant possible la propagation des vertus travaillées et acquises dans toutes les sphères d'une société et dans tous les coins du monde.

Il n'existe pas de tâche maçonnique plus cohérente que de mettre en pratique, de façon réelle et efficace, ce que nous avons historiquement pensé et apporté à la société du point de vue des valeurs, parmi lesquelles les droits humains. Il revient à chacun d'entre nous de mettre ces principes en action, sur notre petite parcelle.

Nous devons garder à l'esprit que notre engagement maçonnique nous demande, aujourd'hui plus que jamais, de nous ranger du côté de ceux qui souffrent tout particulièrement en l'occurrence les réfugiés afin qu'ils trouvent d'abord notre compréhension, puis notre soutien et notre aide, sous toutes les formes possibles selon notre place et nos moyens. (Moya, 2024)

Pour terminer ce plan, je me réjouis d'intérioriser les paroles puissantes écrites dans la préface de l'ouvrage du Très Cher Frère Aldo Lavagnini, *Manuel de l'Apprenti*, et j'espère qu'elles nous conduiront à réfléchir et à mesurer le rôle de la franc-maçonnerie pour l'humanité :

À tous les travailleurs de la Paix, de l'Harmonie et de la Solidarité, quel que soit le domaine où ils œuvrent, que ce livre porte le Message d'un désir commun qui rendra effectifs, dans un avenir pas trop lointain, la paix, l'harmonie, la solidarité, le bien-être et la prospérité sur toute la surface de la terre. Nous écrivons ces mots tandis que demeure encore la mémoire de la guerre fratricide qui a ensanglanté les campagnes et les villes d'Espagne, tandis que la lutte en Extrême-Orient se poursuit, tandis qu'en Europe les sombres menaces et les peurs profondes ne se sont pas encore dissipées. Mais derrière ces ombres et ces nuages noirs, nous voyons dès maintenant l'aube claire et lumineuse d'un nouvel et splendide matin, où tous les désirs, idéaux et aspirations de progrès qui ont mûri et mûrissent dans ces périodes plus sombres devront s'affronter et rayonner.

Références

- Castellá, S. (2008). Conférence : « Franc-maçonnerie et Droits humains ».
- Chamorro F. & Zaputovich S. (2023). *Paraguayan Freemasonry: historical compilation*. CENTAUR.
- Constitutions d'Anderson*, 1723.
- Garchitorena, J. (2020). « Freedom of Expression Award... ».
- Gayubas, A. (2025). *Illustration*. Encyclopedia Humanities. Consulté le 29 octobre 2025.

Grande Loge de Franc-maçonnerie d'Uruguay (2020). « Liberté d'expression de la pensée ».

Lavagnini, A. (1973). *Companion's Manual*. WANT.

Lavagnini, A. (2007). *Apprentice's Manual*. WANT.

Martín, L. (2024). « Droits humains, pacifisme et franc-maçonnerie ».

Martín-Albo, M. (2019). *History of Freemasonry*. LIBSA.

Maurer, J. (2020). « Winston Churchill and the Most Glorious Hour... ».

Moyá, L. (2024). « Franc-maçonnerie et Droits humains », revue *El Oriente*.

Origine et fondements de la franc-maçonnerie : histoire et principes. www.masoneria.se/ (Franc-maçonnerie en Suède © 2013–2025)

Reinalter, H. (1989). « Masonry and Democracy »...

Santibañez, I. (2025). « The inspiration of Human Rights ».

Sarthou, H. (2020). « Freedom of Expression Award... ».

Taha, Y. (2018). « Maçonaria... independência do Brasil ».

DEMOCRATIE SUBSTANTIELLE COMME ASPIRATION DU COMPORTEMENT MAÇONNIQUE DANS LA VIE PROFANE

David Quitano Díaz ¹

Résumé:

Cet article examine la transition d'une démocratie procédurale (ou minimale) vers une démocratie substantielle. L'auteur soutient que le modèle procédural, fondamentalement centré sur les élections et le vote, bien qu'essentiel au renouvellement pacifique du pouvoir, demeure insuffisant. Cette approche a engendré une citoyenneté « passive » ou « d'adhésion » et a provoqué méfiance et désaffection, car elle ne résout pas des problèmes structurels tels que la corruption ou l'inégalité. Le texte propose la nécessité d'une démocratie substantielle, définie comme une dimension qui élargit la participation citoyenne au-delà du vote, permettant aux citoyens d'influencer le « quoi » des agendas publics et pas seulement le « comment ». Pour favoriser cette transition, il est suggéré de créer des « observatoires de participation citoyenne ». Enfin, l'article relie cette aspiration au comportement maçonnique en soutenant que le Maçon, en tant que « bâtisseur social », a le devoir d'être un acteur actif de la démocratie substantielle dans la vie profane, en combattant l'apathie et en participant activement à l'élaboration des politiques publiques.

Mots-clés: Démocratie substantielle ; démocratie procédurale ; démocratie électorale ; participation citoyenne.

Abstract:

This document analyzes the transition from a procedural (or minimal) democracy to a substantive democracy. It argues that the procedural model, fundamentally centered on elections and voting, while essential for the peaceful renewal of power, is insufficient. This approach has generated a "passive" or "ratifying" citizenry and has caused distrust and disaffection by failing to solve structural problems like corruption or inequality. The text proposes the need for a substantive democracy, defined as a dimension that expands citizen participation beyond the vote, allowing the citizenry to influence the "what" of public agendas and not just the "how". As a proposal for this transition, "citizen participation observatories" are suggested. Finally, the article links this aspiration to Masonic behavior, arguing that a Mason, as a "social constructor", has a duty to be an active agent of substantive democracy in profane life, combating apathy and actively participating in policy design.

Keywords: Substantive Democracy, Procedural Democracy, Electoral Democracy, Citizen Participation.

¹ Docteur en droit de l'Institut de recherches juridiques de l'Université Veracruzana (UV). Chercheur-professeur au Colegio de Veracruz. Membre du Système national des chercheurs (SNI). Professeur à l'Université Veracruzana (UV).
E-mail: dquitanod11@gmail.com

1. Introduction

Les élections sont devenues la pierre angulaire des démocraties libérales, comme l'histoire le montre, sous l'impulsion de l'auguste institution maçonnique. La participation, aujourd'hui institutionnalisée des citoyens a permis le renouvellement du pouvoir public de manière pacifique et légale. La dimension électorale a offert à la vie publique un espace important d'inclusion citoyenne et a permis la modernisation de la démocratie elle-même, en ce sens qu'elle garantit et, le cas échéant, élargit l'éventail des droits politiques de la société.

On ne peut pas comprendre la formation de l'État mexicain sans se référer au développement des élections, dont les premiers points de confrontation se sont produits dans l'ordre maçonnique, comme les positions du Rite d'York face au Rite Écossais, lesquelles ont tracé une partie de la feuille de route de la manière de faire de la politique dans notre pays.

La singularité de chaque processus électoral a eu un impact considérable non seulement dans l'espace politique, mais aussi dans les secteurs économiques, universitaires et même culturels. Et ce sont précisément les élections qui alimentent la démocratie dite procédurale ou minimale, laquelle soutient la thèse selon laquelle l'exercice des droits politico-électorales, en particulier le vote, constitue le minimum indispensable pour qu'un régime puisse être considéré comme démocratique ; des droits qui, à leur tour, ont historiquement été mis en œuvre à travers les élections comme forme la plus élémentaire de participation citoyenne. Dans cette perspective, on comprendrait que seule l'existence d'élections libres et compétitives permet l'existence d'une démocratie, à quoi s'ajoute un réseau d'institutions électorales conçu pour organiser et contrôler le déroulement légal des procédures.

Cependant, le développement démocratique lui-même a montré la nécessité d'une dimension plus large, qui dépasse l'aspect électoral et les droits fondamentaux des citoyens. Il s'agit de la démocratie substantielle ou maximaliste, qui, aux fins de cette recherche, s'appuiera sur les postulats d'une démocratie durable : une dimension qui permet d'élargir la participation des citoyens à la politique et de leur fournir (au-delà du vote) des mécanismes d'impact public. Cette dimension ne se dispense pas de l'aspect formel des élections, mais élargit la participation citoyenne en lui offrant davantage d'outils d'incidence sur la sphère publique.

Les défis auxquels fait face le développement démocratique à l'échelle mondiale ont rendu nécessaire une perspective combinée, permettant d'entrelacer correctement une dimension procédurale et une dimension substantielle. Cela s'explique par une

série de problèmes ayant conduit les citoyens occidentaux à se méfier des régimes politiques, en particulier des démocraties représentatives.

Dans cet ordre d'idées, l'hypothèse suivante est avancée : la transition d'une démocratie électorale vers une démocratie substantielle contribue à un changement de culture civique, en revalorisant les modèles représentatifs, ce qui engendre une meilleure disposition citoyenne lors des élections, tout en favorisant de nouveaux espaces publics de participation. À ce stade, il est essentiel de se demander : quelle est la voie politique pour passer d'une démocratie électorale à une démocratie effective de citoyenneté et, ainsi, améliorer la confiance du public ?

Même si la réponse ne prétend pas être univoque, encore moins constituer une formule magique, il est soutenu qu'il est possible d'évoluer vers un modèle effectif grâce à la participation intégrale des acteurs politiques, et surtout de la citoyenneté, dans le cadre d'une nouvelle culture civique qui intègre divers mécanismes d'inclusion, la promotion du capital social et le renforcement de la confiance interpersonnelle. Ces aspects peuvent être structurés au sein des « *observatoires de participation citoyenne* », partie nodale et proposition de cet article.

De tels observatoires peuvent se constituer comme des organisations de pensée collective, capables d'orienter les procédures d'une démocratie formelle vers une sphère plus large. Il est essentiel de préciser que les observatoires de participation citoyenne ne présupposent pas le remplacement des élections en tant que forme d'implication sociale ; au contraire, ils constituent une manière de sauver la valeur de la démocratie face à l'émergence d'un problème qui mine les idéaux originels de liberté et d'égalité.

2. Développement

L'influence de la franc-maçonnerie sur la démocratie latino-américaine est profonde et remonte aux mouvements d'indépendance des XVIII^e et XIX^e siècles. Cette contribution ne s'est pas faite par l'intermédiaire de la franc-maçonnerie en tant qu'organisation politique unifiée, mais à travers les principes et concepts que ses membres (dont beaucoup furent les libérateurs et réformateurs) adoptèrent des Lumières et discutèrent en loge, ce qui, d'une certaine manière, a été progressivement estompé par l'Ordre, qui s'est autorisé à être un participant actif à la démocratie au sens formel. À l'aide du symbolisme maçonnique, on peut préciser ce qui suit :

- La démocratie procédurale est le Rite : c'est le « *comment* », l'ensemble des règles,

procédures et formes que nous nous donnons pour fonctionner de manière ordonnée. C'est le rituel en loge. C'est essentiel, mais ce n'est pas une fin en soi.

- La démocratie substantielle est le Travail (l'« Œuvre ») : c'est l'application de ces principes dans le monde profane. C'est le comportement auquel renvoie le titre. C'est le « *quoi* ». C'est la construction sociale, le « *polissage de la pierre* » de la société.

2.1. La démocratie dans son sens formel

En parlant de démocratie, soutenait Bobbio (2014), il faut la considérer comme un ensemble de règles (primaires ou fondamentales) qui déterminent qui est autorisé à prendre des décisions collectives et selon quelles procédures. En effet, comme le dit l'auteur italien, « *tout groupe social a besoin de prendre des décisions contraignantes pour tous les membres du groupe afin d'assurer sa propre survie, tant sur le plan interne qu'externe* ».

Dès lors, l'acceptation d'une décision prise par certains individus exige qu'elle repose sur des règles établissant qui sont les individus habilités à prendre ces décisions contraignantes, et selon quelles procédures. S'agissant des sujets appelés à prendre des décisions collectives, Bobbio indiquait qu'« *un régime démocratique se caractérise par l'attribution de ce pouvoir (qui, autorisé par la loi fondamentale, devient un droit) à un très grand nombre de membres du groupe* ». Et quant à la modalité de la décision, la règle fondamentale de la démocratie est, nous dit-il, « *celle selon laquelle sont considérées comme collectives et donc contraignantes pour tout le groupe, les décisions approuvées au moins par la majorité de ceux qui doivent décider* ».

Ainsi, pour cet auteur, si une décision prise à la majorité est valide, une décision prise à l'unanimité l'est d'autant plus. Il importe de préciser, comme Giovanni Sartori (2003) l'avait déjà établi, que « *le terme démocratie a toujours désigné une entité politique, une forme d'État et de gouvernement* », ce qui montre la variété de sens que peut revêtir le terme.

C'est pourquoi, dans cette section, nous aborderons ce qu'est la démocratie dans son acception formelle. Ainsi, reprenant Bobbio (1997), il soutenait que « *la démocratie a toujours été comprise comme une méthode ou un ensemble de règles de procédure pour la constitution du gouvernement et la formation des décisions politiques* », ce qui exprime un sens essentiellement procédural, et non substantiel.

Toutefois, l'acceptation de ces règles suppose une tendance à favoriser certaines valeurs caractérisant l'idéal démocratique : la démocratie implique l'usage de processus électoraux pour décider

à quels citoyens seront confiées les tâches fondamentales du gouvernement. Son caractère représentatif implique (ACE Project, s.d.), dans une perspective positive, d'exiger que les citoyens aient pu intervenir dans les décisions politiques par l'intermédiaire de représentants élus au suffrage universel, libre, égal, direct et secret (principe « une personne, une voix »). Et, dans une perspective négative, la prédominance des décisions prises de cette façon sur d'autres formes de gouvernement direct ou d'assemblée ne serait pas faisable dans des sociétés exceptionnellement vastes et complexes.

Qu'il s'agisse d'un système présidentiel ou parlementaire, les représentants élus exercent les pouvoirs législatif et exécutif (le judiciaire aussi, dans certains systèmes de lois communes), sous réserve des contrôles établis par la constitution, dans le respect des droits fondamentaux et des libertés publiques, avec les limites résultant de la séparation des pouvoirs et de la forme constitutionnelle propre à chacun.

2.1.1. Les règles du jeu démocratique

Selon Bobbio (1997), la théorie politique contemporaine reconnaît des « *règles du jeu* » démocratiques, parmi lesquelles :

1. L'organe politique suprême, auquel est assignée la fonction législative, doit être composé de membres élus directement ou indirectement par le peuple (élections de premier ou de second degré) ;
2. D'autres institutions dotées de dirigeants élus, comme les gouvernements locaux ou le chef de l'État ;
3. Tous les citoyens, parvenus à l'âge de la majorité, doivent être électeurs, sans distinction d'aucune sorte ;
4. Le vote doit être égal pour l'ensemble du corps électoral ;
5. Le corps électoral doit être libre de voter selon sa propre opinion, formée aussi librement que possible : il doit exister une libre compétition de groupes politiques en vue de former la représentation nationale ;
6. La liberté implique aussi l'existence d'alternatives réelles ;
7. Pour l'élection des représentants et les décisions de l'organe politique suprême, s'applique le principe de la majorité numérique, même si des formes diverses de majorité peuvent être établies selon des critères d'opportunité ;

8. Aucune décision majoritaire ne doit limiter les droits de la minorité, en particulier le droit de devenir, à conditions égales, une majorité ;
9. L'organe de gouvernement doit jouir de la confiance du parlement, ou bien le chef de l'exécutif doit être lui-même élu par le peuple.

Ces règles établissent comment doit être prise la décision politique, mais non ce qui doit être décidé. Toutefois, du point de vue du « *quoi* », elles excluent les décisions qui rendraient nulle et non avenue une ou plusieurs règles du jeu. En outre, il est impossible de déterminer combien de ces règles doivent être respectées pour qu'un régime puisse être qualifié de démocratique.

Il est alors soutenu que le régime démocratique moderne est né grâce à l'invention et à la consolidation des élections : elles sont devenues la porte d'entrée des citoyens dans la sphère publique et ont tracé les canaux de leur participation à travers leur expression politique maximale : le vote. Par cet instrument, les citoyens ont organisé le pouvoir public de manière libre, légale et pacifique. Le vote devient donc, en première instance, une expression authentiquement démocratique.

Ainsi,

par démocratie, nous n'entendons pas que nous nous gouvernons nous-mêmes ; lorsque nous disons ou pensons que nous vivons en démocratie, nous avons à l'esprit quelque chose de très différent : que notre État et notre gouvernement, qui organisent nos vies, tirent leur légitimité de nous et que nous avons une chance raisonnable de les obliger à rester ainsi (Dunn, 2014, p. 34).

Cependant, le simple fait d'exprimer un vote ne garantit pas, en soi, la création automatique d'une démocratie : il peut y avoir des élections dans un régime autoritaire qui cherche seulement à légitimer ceux que le dirigeant ou le groupe au pouvoir a choisis. Il est donc essentiel que les élections se déroulent dans un espace de pluralité, de liberté et d'égalité de conditions, tant pour les citoyens que pour ceux qui aspirent au pouvoir.

En ce sens, les élections, à elles seules, ne produisent pas la démocratie : elles en sont une composante fondamentale, et sans elles, le vide de la politique moderne est manifeste. Bien qu'il existe d'autres méthodes constitutionnelles de contrôle du

pouvoir, les élections permettent l'inclusion des citoyens dans la formation de ces pouvoirs. Elles reposent sur l'idée « *qu'il est inévitable de confier un certain pouvoir de décision à un individu ou à un groupe d'individus, compte tenu de l'impossibilité pour une société entière de parvenir à des décisions unanimes, adéquates et en temps opportun* » (Crespo, 2015, p. 12).

De plus, la configuration d'un système électoral délimite un modèle démocratique : la manière d'élire les représentants affecte le développement d'acteurs importants de la vie publique, comme les partis politiques.

2.1.2. L'importance des élections et leurs aspects

Cependant, l'importance des élections tient à trois aspects (Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, 2017) :

- Elles ne sont pas seulement des élections, mais s'inscrivent dans un processus ;
- Elles déterminent le leadership et s'il y a continuité ou alternance ;
- Même des élections imparfaites peuvent contribuer à institutionnaliser l'intégrité électorale, à condition que les scrutins suivants renforcent les principes démocratiques et électoraux clés.

Les périodes électorales sont comprises comme le moment de sélection, de campagne, de mobilisation et de vote des candidats d'un parti, puis l'annonce des résultats. Pourtant, l'élection n'est qu'un moment d'un cycle plus large, impliquant modifications des règles, décisions et activités survenant bien avant le vote et le dépouillement.

Une expression complète de la démocratie électorale est celle fondée sur le modèle représentatif : la manière dont la volonté populaire élit les représentants des pouvoirs publics. La démocratie représentative a ouvert les portes de la citoyenneté, par les élections, à une forme d'incidence collective organisée via des institutions.

Mais penser le modèle représentatif, c'est penser en même temps la relation représentant-représenté, le lien institué par le vote. À cet égard, il est pertinent de rappeler le discours d'Edmund Burke aux électeurs de Bristol, selon lequel « *le bonheur et la gloire d'un représentant devraient consister à vivre dans l'union la plus étroite, la correspondance la plus intime et une communication sans réserve avec ses électeurs. Leurs désirs doivent avoir pour lui un grand poids, leur opinion le plus grand respect, leurs affaires une attention incessante* ».

Cette idée souligne l'importance du lien représentatif et la centralité des élections pour

canaliser le vote des citoyens. Ce fut un processus long, mais nécessaire. Le vote et l'ingénierie électorale permettant de le traduire en sièges de représentation ont modulé l'avancée de la démocratie formelle : de l'élargissement du droit de vote à l'établissement d'arbitres institutionnels et autonomes, les élections ont progressé pour garantir la maxime du modèle représentatif : exprimer la volonté populaire par des représentants élus.

Cette dimension formelle a d'abord induit chez les citoyens la responsabilité publique d'élire leurs représentants comme exercice de leurs droits politiques. La principale contribution de la sphère électorale est d'introduire les citoyens dans la participation politique ; une participation souvent jugée « passive », mais qui a permis d'institutionnaliser la légitimité du pouvoir public. Néanmoins, le simple vote renouvelle les charges publiques (dimension institutionnelle-organisationnelle), sans transformer nécessairement la participation politique (dimension institutionnelle-axiologique).

Ainsi, un aspect additionnel du vote dans la dimension procédurale est la responsabilité publique : *« le fait même que les gouvernants, soumis à la ratification périodique de leurs charges, sachent que l'électorat peut à tout moment leur retirer sa faveur les oblige, dans une certaine mesure, à se modérer dans l'exercice du pouvoir et à tenir compte de l'opinion et des demandes de leurs électeurs »* (Crespo, 2015, p. 14).

Malgré cela, la démocratie électorale forge chez le citoyen l'idée d'une décision « ratificatrice » : il s'agit d'accepter ou non ceux qui sont proposés au concours politique et, une fois élus, de ratifier ou non leur agenda. C'est l'un des premiers résultats du modèle représentatif : conférer au citoyen un rôle de participation passive, qui observe, analyse et avalise son attitude face aux affaires publiques.

Les élections marquent inévitablement un moment de bascule : soit l'ancien ordre est confirmé, soit il y a circulation des coalitions gouvernantes. Dans cette logique, la démocratie électorale a défini des comportements et une culture du « comment » de la démocratie : comment elle s'organise, comment les représentants sont élus, comment les votes se transforment en sièges, etc. Elle fournit aussi un outil d'évaluation par le vote, puisque *« les élections dans les pays démocratiques ont lieu avec une régularité périodique, ce qui permet aux citoyens d'évaluer l'action de leur représentant (ou président) et de le remplacer par un autre candidat »* (Crespo, 2015, p. 15).

2.1.3. Fonctions principales des élections en démocratie
En général, les élections en démocratie remplissent quatre fonctions principales (Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, 2017) :

1. Légitimation ;
2. Exercice de la reddition de comptes ;
3. Élection de « représentants » ;
4. Expression de la voix, agrégation des préférences.

Il convient donc de s'interroger sur le rôle des citoyens dans les démocraties électorales, qui, par leur structure, ont été configurées autour de mécanismes formels à impact public limité. Il faut souligner que, si l'aspect procédural des élections ouvre la porte à la participation citoyenne, il doit exister des mécanismes élargissant cette capacité de décision.

Ainsi,

la participation citoyenne constitue la matière première par excellence du processus politique » ainsi qu'« un input qui doit être grossi en permanence afin d'obtenir les meilleurs résultats en termes de vitalité de la communauté politique et de production de biens publics et d'institutions incitant à la reddition de comptes (Díaz Aldret, 2017).

Le concept demeure toutefois ambigu, comme l'explique Díaz Aldret (2017) : d'une part, il existe des idéaux démocratiques conduisant à l'attente que les gouvernements répondent aux demandes citoyennes (qu'ils rendent des comptes) ; d'autre part, existent des principes d'organisation rationalo-bureaucratique qui orientent les décisions vers des considérations technico-professionnelles et vers l'efficacité et l'efficience dans l'usage des ressources publiques.

Pour autant, la voie électorale ne doit pas être dépréciée : les élections ont permis des transitions d'autoritarisme vers des modèles démocratiques par le vote. Le point nodal distinguant les régimes démocratiques réside dans des élections libres, pluralistes et compétitives, car *« le critère formel minimal permettant de distinguer une démocratie d'une non-démocratie est représenté par le suffrage universel, égal et libre »* (Bovero, 2012, p. 12).

En résumé, la démocratie électorale a permis d'élargir les canaux de participation, mais cette participation est restée en grande partie passive. Le modèle représentatif a créé une citoyenneté d'adhésion, qui accepte le « comment » des affaires publiques, tandis que le « quoi », l'élaboration des agendas, a été laissé de côté.

La participation citoyenne peut alors être comprise comme le processus par lequel des citoyens ne détenant pas de fonctions publiques cherchent à partager, dans une certaine mesure, les décisions qui les affectent avec les acteurs gouvernementaux et à les influencer. Autrement dit, la participation citoyenne suppose une volonté d'incidence.

Il faut rappeler que la démocratie représentative n'est pas « *en procès* » : les élections ont transformé le pouvoir public et ont éveillé un intérêt citoyen pour l'exigence de droits. Mais la transition des démocraties, l'expansion des droits politiques et l'essor d'une citoyenneté plus informée, combinés à la mondialisation, ont posé les bases d'une transformation de la citoyenneté.

Si la sphère procédurale n'absorbe pas ces changements, les institutions risquent de ne pas s'adapter à la réalité sociale, ouvrant un espace de défiance envers la politique. La manière dont les institutions s'adaptent au développement démocratique affecte la perception citoyenne de la gestion des affaires publiques ; ainsi, la démocratie formelle n'a pas suffi pour garantir l'incorporation pleine des citoyens aux décisions : « *nombre de démocraties réellement existantes ne créent pas les conditions matérielles et institutionnelles permettant de rendre la citoyenneté effective* » (Ramírez Sáiz, 2012, p. 12).

2.1.4. Le jeu électoral selon Bovero

Dans cette situation, la faible, voire inexistante, adéquation des institutions appartenant au modèle représentatif, a entraîné des niveaux préoccupants d'insatisfaction citoyenne, une condition qui n'a pas seulement affecté le modèle électoral en particulier, mais s'est également étendue au système politique dans son ensemble.

C'est pourquoi la démocratie électorale, à elle seule, n'a pas répondu aux revendications des citoyens, puisque le simple fait d'exprimer son vote n'a pas résolu les problèmes sociaux des États. Et, bien qu'il soit vrai que la démocratie ne soit pas un système messianique, il est essentiel qu'elle englobe des sphères allant au-delà des processus électoraux, où ne se décide pas seulement le comment, mais aussi le quoi de l'agenda public.

Il est ici important de rappeler ce que souligne Bovero (2012 [a]) : pour que le jeu électoral soit considéré comme démocratique, il est nécessaire, avant tout, que soient satisfaites les conditions formelles établies par les cinq premières règles, celles qui déterminent qui participe au jeu et comment celui-ci doit se dérouler.

1. Premièrement, le suffrage doit être universel : l'univers des électeurs doit

inclure tous les destinataires des décisions de ceux qui sont élus ; et l'univers des électeurs doit coïncider avec celui des éligibles.

2. Deuxièmement, le jeu doit être équitable : chaque électeur doit avoir une voix, une seule, insiste l'auteur, comme tout autre, et chaque voix doit avoir le même impact sur la composition de l'assemblée des élus.
3. Troisièmement, le jeu doit être libre : la décision de vote doit mûrir à l'abri d'interférences, dans un contexte permettant un examen comparatif équilibré des opinions, propositions et programmes. Cette liberté subjective n'est pas satisfaite si la pluralité des sources d'information politique et l'accès libre à celles-ci ne sont pas garantis.

Quatrièmement, le jeu doit être libre aussi au sens objectif : le choix doit porter sur de véritables alternatives, assez variées pour permettre à chacun de se reconnaître dans une orientation politique précise ; cela suppose que le pluralisme de partis et de mouvements soit protégé et favorisé par l'ordre juridique et effectivement présent dans l'espace public. Plus l'éventail d'alternatives est limité, moins le choix est libre.

Au-delà de ces critères, pour assurer une certaine qualité des processus démocratiques, il est impératif que les organes administratifs qui gouvernent et contrôlent les règles du jeu électoral disposent de garanties institutionnelles suffisantes pour décider et agir de manière indépendante.

Ces garanties soutiennent la légitimité des élections et du système politique : un déficit d'indépendance affaiblit la crédibilité du système, car, comme le disait W. J. M. Mackenzie (1962), « *aucun système, si noble soit-il, n'inspire confiance s'il est appliqué par des hommes placés sous les ordres directs du gouvernement et disposant du pouvoir de trancher des questions de fait ou de droit* ».

Ainsi, la proposition de ce travail réside précisément dans la transition nécessaire d'une démocratie formelle ou procédurale vers une démocratie substantielle, permettant aux citoyens d'influencer les décisions publiques au-delà du suffrage. Cette transition pourrait se réaliser par la création d'espaces de décision collective afin de renforcer l'efficacité des canaux de reddition de comptes.

3. Conclusions

Les transitions vers la démocratie ont permis l'avènement de nouvelles formes de participation politique. Le modèle représentatif fondé sur les élections a inauguré les droits politiques et a favorisé le pluralisme ainsi que la libre concurrence entre une diversité d'acteurs.

Les premières manifestations démocratiques ont également permis une ouverture dans les médias, lesquels ont bénéficié d'une pleine liberté et d'une autonomie face aux décisions autoritaires d'autrefois. Ces conditions de liberté, primordiales si l'on veut, ont influencé l'opinion publique des citoyens et ont permis le développement d'une nouvelle forme de culture politique, fondée sur la libre détermination des décisions politico-électorales.

Cependant, les aspirations démocratiques se sont étendues à d'autres domaines de la sphère publique : elles ne promettaient pas seulement un changement pacifique et institutionnel du pouvoir (objectif largement atteint), mais annonçaient aussi la fin des inégalités sociales, pariaient sur la défense de la justice et projetaient une meilleure qualité de vie. Les citoyens ont continué à croire ces promesses depuis une perspective électorale, en attendant un changement non seulement dans la manière de gouverner, mais aussi dans la manière même de faire de la politique.

Ces espérances ont été alimentées par la mondialisation, par un tourbillon d'information et de nouvelles technologies qui ont permis de partager, à l'échelle occidentale, des expressions croissantes de mécontentement envers la démocratie. Il en a résulté un rejet de tout ce qui renvoie au public ; face au désintérêt marqué des représentants, les citoyens ont retiré leur soutien à la démocratie. Cette attitude a d'abord produit une désaffection envers les élections et, avec elle, l'abstentionnisme a caractérisé la culture politique démocratique.

Au Mexique, le mécontentement s'est renforcé en raison de phénomènes structurels tels que la corruption et la violence, que la démocratie représentative et ses acteurs n'ont pas su enrayer. Pour ces raisons, la démocratie formelle a pris du retard, faute de canaux adaptés à une nouvelle réalité sociale : non seulement un modèle « référendaire » de participation, mais aussi un modèle permettant une action citoyenne ouverte, pluraliste et effective. C'est alors qu'est survenu le tournant critique de la défiance citoyenne.

Dès lors, la réflexion sur l'avenir de la démocratie est devenue constante : on recherche une nouvelle participation citoyenne qui décide activement du « quoi » des agendas gouvernementaux, au lieu de se limiter à avaliser les politiques du gouvernement en

place. Cette nouvelle manière de concevoir la démocratie permettra de travailler sous les principes d'inclusion, de capital social, de confiance interpersonnelle et de formation citoyenne, car comme l'analyse ce document, ce n'est qu'avec des stratégies intégrales qu'il sera possible d'améliorer la qualité de la démocratie et d'influer sur la solution des problèmes communautaires.

Dans le cadre de cette approche, le Maçon, par serment et par principe, est un « bâtisseur social ». Il ne peut être un « citoyen passif » ni un simple « référendaire » qui ne fait que voter (démocratie procédurale). Le Maçon a le devoir d'être un agent de la démocratie substantielle. Son « travail » dans le monde profane consiste précisément à combattre la désaffection, la corruption et la méfiance, sans attendre les élections, mais en participant activement à la conception du « quoi ». L'« aspiration du comportement maçonnique » est donc l'antithèse de l'apathie et de l'abstentionnisme : elle incarne la citoyenneté active que ce document met en avant.

Bibliographie

- ACE Project, s.d. *ACE Project: The Electoral Knowledge Network*. [En ligne] Disponible à : <http://aceproject.org/main/english/lf/lf21.htm> [Consulté le 15 décembre 2018].
- Bobbio, N., 2014. *L'avenir de la démocratie*. Mexique : Fondo de Cultura Económica.
- Bobbio, N., Matteucci, N. & Pasquino, G., 1997. *Dictionnaire de politique*. 10e éd. Mexique : Siglo XXI.
- Bovero, M., 2012 [a]. « Des élections sans démocratie ? Une démocratie sans élections ? ... ». *Justice électorale*, pp. 317-351.
- Bovero, M., 2012. *Démocratie, alternance, élections*. Mexique : Institut National Electoral.
- Castoriadis, C., 1995. « La démocratie comme procédure et comme régime ». *Vuelta*, pp. 23-32.
- Collier, D. & Collier, R., 1991. *Shaping the Political Arena...* Princeton : Princeton University Press.
- Conde, S. L., 2016. *Formation citoyenne au Mexique*. 1re éd. Mexico : INE.
- Corporación Latinobarómetro, 2018. *Rapport 2018*. Santiago du Chili : Latinobarómetro.
- Crespo, J. A., 2015. *Élections et démocratie*. Mexique : Institut National Electoral.
- Cunill Grau, N., 2004. « Bilan de la participation citoyenne... ». *Participation citoyenne et politiques publiques au niveau local*, pp. 57-76.
- Díaz Aldret, A., 2017. « Participation citoyenne... ». *Gestion et politique publique*, p. 39.

Dunn, J., 2014. *La liberté pour le peuple. Histoire de la démocratie*. Mexique : Fondo de Cultura Económica.

González Luna Corvera, T., 2010. *Démocratie et formation citoyenne*. Mexique : IFE.

Institut National Électoral, 2015. *Rapport pays sur la qualité de la citoyenneté au Mexique*. Mexico : INE.

Institut National Électoral, 2016. *Stratégie nationale de culture civique 2017-2023*. Mexique : INE.

Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, 2017. *International IDEA*. [En ligne].

Jorge, J. E., 2017. « État de droit et valeurs démocratiques... ». *Questión*, 1(54), pp. 172-2016.

Latinobarómetro, 2017. *Latinobarómetro*. Buenos Aires : Corporación Latinobarómetro.

Mackenzie, W. J. M., 1962. *Élections libres*. Madrid : Tecnos.

Mainwaring, S. & Bizarro, F., 2019. « The Fates of Third-Wave Democracies ». *Journal of Democracy*, 30(1), pp. 99-113.

Morlino, L., 2008. « Qualité démocratique... ». Mexique : IFE, pp. 11-56.

Olvera, A., 2016. *Citoyenneté et démocratie*. 1re éd. Mexico : INE.

Peschard, J., 2016. *Culture politique démocratique*. 1re éd. Mexique : INE.

PNUD, 2004. *La démocratie en Amérique latine : vers une démocratie de citoyens*. Buenos Aires : PNUD.

Ramírez Sáiz, J. M., 2012. « Dimensions constitutives... ». *Études politiques*, n° 26, pp. 11-36.

Richter Morales, U., 2013. *Manuel du pouvoir citoyen*. 1re éd. Mexico : OCEAN.

Sartori, G., 2003. *Qu'est-ce que la démocratie ?* Mexique : Taurus.

The Fund for Peace, 2018. *Fragile States Index 2018*. Washington : The Fund for Peace.

Welzel, C., 2009. « Theories of Democratization ». In : *Democratization*. Oxford : Oxford University Press, pp. 74-90.

Woldenberg, J., 2018. « Approximations et retours... ». *Revista Mexicana de Ciencias Políticas*, n° 217, pp. 99-114.

LE ROLE DE LA BIENFAISANCE ET DE LA CHARITE AU SEIN DES GRANDES LOGES DE LA CONFEDERATION MAÇONNIQUE INTERAMERICAINE (CMI) : Une Analyse Empirique

Alexandre Modesto Braune¹
Iván Alejandro Arcila Hoyos²

Résumé :

Cet article propose une analyse exploratoire des pratiques de bienfaisance et de charité mises en œuvre par les Grandes Loges maçonniques affiliées à la Confédération Maçonnique Interaméricaine (CMI). À partir de données recueillies au moyen d'un questionnaire administré à 30 Grandes Loges maçonniques affiliées, l'étude examine la formalisation de ces actions dans leurs constitutions, les responsables de leur exécution, l'intérêt pour l'existence de structures philanthropiques à l'échelle confédérale, les domaines d'intervention privilégiés ainsi que les actions concrètement menées. Les résultats révèlent une forte institutionnalisation de la bienfaisance, le Grand Hospitalier apparaissant comme le principal responsable de ces actions (60 % des réponses). Ils mettent également en évidence un intérêt significatif pour une collaboration à l'échelle de la CMI (80 % des autorités interrogées). Les domaines d'action recensés sont variés, avec une prédominance de l'éducation et des bourses d'études ainsi que de l'enfance (quatre mentions chacun), suivies du soutien aux groupes vulnérables et aux personnes âgées (trois mentions). Cette recherche constitue une base utile pour de futures études sur l'impact social de la franc-maçonnerie au sein des Grandes loges affiliées à la CMI. Elle souligne en outre la nécessité d'une coordination renforcée entre les puissances afin de maximiser la portée des actions philanthropiques.

Mots-clés : Franc-maçonnerie ; Bienfaisance ; Charité ; Philanthropie ; CMI ; Analyse statistique ; Responsabilité sociale.

Abstract:

This article presents an exploratory analysis of the charitable practices adopted by Masonic powers affiliated with the Confederation of Inter-American Freemasonry (CMI). Based on data collected through a questionnaire administered to 30 Masonic powers, we inquired about the formalization of these actions in their constitutions, those responsible for their implementation, their interest in charitable structures at the confederation level, their areas of interest, and the concrete actions taken. The results indicate a strong institutionalization of charitable work, with the Grand Hospitaller as the main responsible party (60% of responses), and a significant interest in collaboration at the CMI level (80% of powers). The areas of action are diverse, with education/scholarships and children/childhood (four mentions each) standing out, followed by vulnerable groups/elderly (three mentions). This research serves as a basis for future investigations on the social impact of Freemasonry in Latin America and highlights the need for greater coordination among the powers to maximize the reach of philanthropic actions.

Keywords: Freemasonry; Charity; Philanthropy; CMI; Statistical Analysis; Social Responsibility.

¹ Past Grand Maître de la Grande Loge Maçonnique de l'État de Tocantins. E-mail: alexandretrespontos@gmail.com

² Gr. P. V. de la Gr. Log. Occidental de Colombia.

1. Introduction

La franc-maçonnerie, en tant que l'une des plus anciennes et des plus influentes sociétés fraternelles au monde, inscrit au cœur de ses principes fondamentaux la pratique de la bienfaisance et de la charité [1]. Historiquement, les loges maçonniques et les Grandes Loges ont joué un rôle actif dans le soutien apporté à leurs membres comme à la société dans son ensemble, au moyen d'initiatives philanthropiques diverses. Toutefois, l'ampleur et la nature de ces activités peuvent varier sensiblement d'une Grande Loge à l'autre, notamment dans un cadre aussi vaste et culturellement diversifié que celui de la Confédération Maçonnique Interaméricaine (CMI) [2].

Le terme *bienfaisance* provient du latin *beneficentia* et désigne l'action volontaire d'agir pour le bien d'autrui ; elle peut produire des effets à la fois spirituels et matériels. Quant au mot *charité*, issu du latin *caritas*, il renvoie à la pratique consistant à venir en aide à ceux qui se trouvent dans une situation de vulnérabilité ou de détresse [3]. Cette pratique repose sur des sentiments de compassion et d'amour du prochain, constituant ainsi un principe profondément enraciné dans l'expérience humaine.

Fondée le 14 avril 1947, la Confédération Maçonnique Interaméricaine est une organisation à but non lucratif réunissant des Grandes Loges maçonniques d'Amérique et d'Europe, dans le but de promouvoir la fraternité universelle et la compréhension mutuelle entre ses membres ainsi qu'avec la société en général [4]. Sa création constitue un effort d'union et de coopération entre les Grandes Loges, marquant une étape importante dans la coordination des activités philanthropiques à l'échelle régionale.

La présente étude entend combler une lacune dans la littérature maçonnique en offrant une perspective empirique sur les pratiques de bienfaisance et de charité au sein des Grandes Loges de la CMI. À travers l'analyse d'un questionnaire adressé à plusieurs Grandes Loges et Grands Orients, nous cherchons à répondre à la question suivante : de quelle manière les pratiques de bienfaisance et de charité sont-elles structurées, formalisées et mises en œuvre au sein des Grandes Loges de la CMI, et dans quelle mesure ces actions s'articulent-elles avec leurs principes normatifs et leurs intérêts institutionnels ?

La compréhension de ces dynamiques est essentielle pour évaluer l'impact social de la franc-maçonnerie et identifier des possibilités de coopération ainsi que d'optimisation des actions philanthropiques à une échelle plus large. La pertinence de cette étude réside dans la nécessité de documenter et d'analyser de manière systématique les pratiques caritatives maçonniques, contribuant ainsi à

l'élaboration de stratégies plus efficaces de responsabilité sociale dans le cadre de la CMI.

2. Cadre théorique

2.1. Principes maçonniques et bienfaisance

Les Grandes Loges maçonniques de la Confédération Maçonnique Interaméricaine ont pour devoir moral de cultiver les vertus de la fraternité universelle et de pratiquer la bienfaisance et la charité comme principes de cohésion sociale [1]. Ces deux notions constituent des piliers fondamentaux de la franc-maçonnerie, en ce qu'elles traduisent son engagement en faveur du bien-être collectif et de l'aide apportée à autrui, dans la perspective de contribuer au bonheur de l'humanité.

Comme indiqué précédemment, les termes *bienfaisance* et *charité* possèdent une profonde densité conceptuelle. Dans le contexte maçonnique, la bienfaisance peut être comprise comme une aide éclairée par la vérité et la sagesse acquises au moyen de la connaissance maçonnique. C'est à travers cette progression vers la justice que s'épanouit la vertu de charité, entendue comme amour du prochain [5].

2.2. Valeurs maçonniques et pratique de la charité

Ceux qui aspirent à vivre les valeurs maçonniques doivent être conduits vers une charité sensible et concrète, plutôt que vers une charité impersonnelle ou indifférente, qu'il s'agisse de répondre aux besoins de celui qui demande nourriture ou soins, ou d'accueillir celui qui attend justice, soutien et libération [6]. Les valeurs maçonniques se manifestent dans les principes qu'elles proposent et dans l'expérience qu'elles offrent, permettant à chaque franc-maçon d'exercer sa bienfaisance avec discernement, de sorte que la société bénéficie effectivement de son action.

L'action sociale des Grandes Loges liées à la CMI s'inscrit ainsi dans un espace de perfectionnement et de manifestation de valeurs. Toutefois, toute action sociale doit faire l'objet d'une planification rigoureuse afin que l'aide apportée ne se transforme pas, involontairement, en préjudice pour ses bénéficiaires.

2.3. Éthique maçonnique et approches de la bienfaisance

Chaque obédience maçonnique définit, selon son identité propre, la manière dont elle entend intervenir dans les domaines de la bienfaisance et de la charité [8]. Certaines considèrent ces questions comme un axe central de l'activité maçonnique et ont mis en place des structures spécifiques pour leur exercice. D'autres, tout en reconnaissant leur importance, maintiennent une position institutionnelle plus réservée, estimant que la franc-maçonnerie ne

constitue pas à proprement parler une institution de bienfaisance et que l'action caritative n'est pas une fonction essentielle de l'Ordre.

Dans ces contextes, les initiatives relèvent davantage d'actions individuelles ou ponctuelles, et la participation institutionnelle peut se révéler limitée. Quelle que soit l'approche retenue, la bienfaisance et la charité demeurent largement reconnues comme faisant partie intégrante de l'activité et de l'éthique maçonniques, de nombreuses obédiences se réservant le droit de superviser, soutenir, organiser ou exécuter les actions et projets qu'elles jugent nécessaires.

2.4. La bienfaisance en franc-maçonnerie : concepts et pratiques

De nombreuses Grandes Loges affiliées à la CMI expriment dans leurs constitutions, notamment, dans les dispositions relatives aux finalités de l'institution, leur engagement à exercer la bienfaisance dans son sens le plus large [10]. Cette reconnaissance largement partagée témoigne du rôle attribué aux loges et à l'ordre maçonnique dans son ensemble, en cohérence avec l'attachement traditionnel de l'Ordre aux valeurs républicaines de fraternité, d'égalité et de liberté.

Sur le plan externe, bien que les loges et les Grandes Loges développent des actions sociales, elles ne disposent pas toujours de ressources suffisantes pour mener des initiatives philanthropiques d'envergure à l'échelle macrosociale. Sur le plan interne, les actions de bienfaisance concernent plus particulièrement l'aide aux membres, à leurs conjoints et à leurs descendants, et s'orientent, elles aussi, à partir des idéaux de fraternité, de liberté et d'égalité [11].

2.5. La charité en franc-maçonnerie : définitions et applications

La charité est à la bienfaisance ce que la morale est à la loi [12]. Si la première désigne l'aide apportée aux personnes dans le besoin, la seconde renvoie à l'ensemble des normes qui organisent et régulent la vie sociale.

Dans son acception la plus élémentaire, la charité vise à procurer un bien concret à ceux qui se trouvent dans le besoin [6]. Ainsi, les institutions religieuses, traditionnellement dépositaires d'organisations caritatives, ont longtemps constitué des références sociales reposant sur des formes de solidarité nationale, régionale ou locale. L'aide immédiate constitue ici l'objectif premier, dans le but de répondre aux besoins des plus démunis.

3. Méthodologie

3.1. Conception de la recherche

Cette étude se caractérise comme une recherche exploratoire de nature à la fois quantitative et qualitative, fondée sur une évaluation transversal destiné à examiner les pratiques de bienfaisance et de charité au sein des Grandes Loges de la CMI. L'approche méthodologique adoptée combine une analyse statistique descriptive et une analyse de contenu des réponses ouvertes, permettant ainsi une compréhension élargie du phénomène étudié [13].

3.2. Population et échantillon

La population visée regroupe l'ensemble des Grandes Loges maçonniques affiliées à la Confédération Maçonnique Interaméricaine. L'échantillon a été constitué par convenance et comprend 30 Grandes Loges maçonniques ayant répondu volontairement au questionnaire. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un échantillon probabiliste, il représente une part significative des Grandes Loges actives au sein de la CMI et fournit des indications utiles sur les pratiques de bienfaisance dans la région [13].

3.3. Instrument de collecte des données

Les données ont été recueillies au moyen d'un questionnaire structuré en ligne, administré via la plateforme *Google Forms*, spécialement conçu pour collecter des informations relatives aux pratiques de bienfaisance et de charité dans les Grandes Loges.

Le questionnaire portait sur les aspects suivants :

1. La formalisation de la bienfaisance et de la philanthropie dans les documents constitutionnels ;
2. La structure organisationnelle de gestion des actions caritatives ;
3. L'intérêt pour des initiatives philanthropiques des Grandes loges de la CMI ;
4. Les domaines prioritaires d'intervention ;
5. Les types d'actions concrètement entreprises.

3.4. Procédures de collecte des données

Le questionnaire a été diffusé par voie électronique aux Grandes Loges maçonniques affiliées à la CMI, par l'intermédiaire des canaux officiels de communication. La période de collecte des données s'est étendue sur trois mois, ce qui a laissé un délai suffisant pour permettre aux Grandes Loges interrogées d'y répondre de manière réfléchie et complète.

3.5. Traitement et analyse des données

L'analyse a été menée à l'aide de techniques statistiques descriptives afin de quantifier les réponses et d'identifier des tendances. Pour les questions ouvertes, notamment celles portant sur les domaines

d'intérêt et les actions concrètes, une analyse de contenu a été réalisée, consistant à regrouper les réponses similaires en catégories thématiques au moyen d'un codage inductif [14].

3.6. Limites méthodologiques

Il convient de reconnaître certaines limites à cette étude. Premièrement, l'échantillon de convenance ne permet pas de garantir une représentativité complète de l'ensemble des Grandes Loges maçonniques de la CMI. Deuxièmement, les données sont auto-déclarées, ce qui peut introduire un biais de désirabilité sociale. Troisièmement, le caractère transversal du dispositif ne permet pas d'établir de relations causales. Malgré ces limites, l'étude fournit des éléments de compréhension précieux sur les pratiques de bienfaisance dans la franc-maçonnerie interaméricaine [15].

4. Résultats

4.1. Formalisation de la bienfaisance dans les documents constitutionnels

L'analyse des réponses montre que la totalité des Grandes Loges interrogées (100 % des 30 réponses) mentionnent explicitement la bienfaisance et/ou la philanthropie dans leurs constitutions et/ou leurs règlements généraux. Ce résultat souligne l'importance intrinsèque de la charité et de l'aide au prochain dans l'identité et le fonctionnement maçonniques, non seulement comme idéal, mais aussi comme principe formellement institué [16].

4.2. Responsables des actions de bienfaisance

La figure du Grand Hospitalier apparaît comme le principal responsable des actions caritatives et de bienfaisance au sein des Grandes Loges maçonniques de la CMI. Dans 18 réponses (60 %), cette fonction a été mentionnée explicitement. D'autres charges ou commissions ont également été citées, telles que le Grand Secrétaire à la Bienfaisance et à l'Assistance sociale ou encore des comités de bienfaisance, ce qui atteste l'existence d'une structure organisationnelle dédiée à ces activités. La centralité du Grand Hospitalier reflète une tradition maçonnique ancienne, dans laquelle cet officier constitue le lien entre la loge, les besoins de ses membres et ceux de la communauté.

4.3. Intérêt pour des structures philanthropiques à l'échelle de la CMI

L'intérêt pour la création ou la participation à une structure de bienfaisance et/ou de philanthropie à l'échelle de la CMI apparaît particulièrement élevé. Environ 80 % des Grandes Loges ayant répondu au questionnaire se sont déclarées favorables à une telle collaboration. Ces données suggèrent une prise de

conscience de la nécessité et du potentiel d'actions coordonnées, de plus grande envergure, capables de dépasser les frontières nationales et de maximiser l'impact des initiatives philanthropiques maçonniques dans l'espace d'action de la CMI [18].

4.4. Domaines d'intérêt des actions de bienfaisance

Les domaines d'intérêt pour les actions de bienfaisance et de philanthropie sont variés, ce qui reflète à la fois l'étendue des besoins sociaux et l'engagement maçonnique en faveur du bien-être humain. Les catégories les plus fréquemment mentionnées sont les suivantes :

- Éducation / bourses d'études : 4 mentions, traduisant un fort intérêt pour le développement intellectuel et l'autonomisation des personnes ;
- Enfants / enfance : 4 mentions, révélant une préoccupation pour l'avenir et pour la protection des plus jeunes ;
- Groupes vulnérables / personnes âgées : 3 mentions, couvrant l'aide aux populations en situation de fragilité sociale, notamment les personnes âgées et les sans-abris ;
- Santé : 2 mentions, avec des initiatives liées à l'accès aux soins et à la promotion de la santé ;
- Catastrophes naturelles : 2 mentions, mettant en évidence la volonté d'intervenir dans les situations d'urgence et de calamité.

D'autres domaines ont également été mentionnés, notamment l'aide alimentaire et le soutien aux francs-maçons ainsi qu'à leurs familles, ce qui témoigne de l'étendue des préoccupations philanthropiques [19].

4.5. Actions concrètes mises en œuvre

Les actions concrètes de bienfaisance et de charité mentionnées par les Grandes Loges maçonniques sont diverses et attestent un engagement pratique envers les principes maçonniques. Parmi les actions les plus fréquentes figurent :

- Programmes éducatifs : 4 mentions, allant de l'octroi de bourses au soutien à des écoles et à des projets d'alphabétisation ;
- Soutien à des institutions dans le besoin : 3 mentions, renvoyant à des dons et à des actions de bénévolat dans des maisons de retraite, refuges et centres d'accueil ;
- Soutien aux francs-maçons et à leurs familles : 2 mentions, incluant des fonds d'aide et des structures d'accueil pour les membres de la fraternité et leurs ayants droit ;
- Distribution de denrées alimentaires : 2 mentions, visant à répondre à l'insécurité alimentaire dans les communautés vulnérables ;

- Actions de santé : 2 mentions, comprenant des programmes sanitaires, des campagnes de vaccination et un appui à des hôpitaux.

Ces actions illustrent l'engagement concret des Grandes Loges à traduire leurs idéaux en bénéfices tangibles pour la société [20].

5. Discussion

Les résultats de cette recherche confirment la place centrale qu'occupent la bienfaisance et la charité dans la franc-maçonnerie interaméricaine. La formalisation de ces pratiques dans les documents constitutionnels ainsi que la désignation de responsables spécifiques, notamment le Grand Hospitalier, témoignent de l'existence d'une structure bien établie pour la gestion des actions philanthropiques. Cela suggère que la bienfaisance ne constitue pas une activité périphérique, mais bien un pilier fondamental de l'identité maçonnique, enraciné dans ses principes et dans son cadre normatif [21].

L'intérêt élevé manifesté pour une structure de bienfaisance à l'échelle de la CMI est également un indicateur encourageant. Il met en lumière le potentiel de synergie et d'impact élargi qui pourrait résulter d'une coordination des efforts entre les Grandes Loges dans le cadre de projets plus ambitieux et plus structurés. Une telle coopération permettrait d'optimiser les ressources, de diffuser les bonnes pratiques et de répondre plus efficacement aux défis sociaux à l'échelle régionale [22].

Les domaines d'intérêt et les actions identifiées révèlent une orientation vers les besoins sociaux fondamentaux et le développement humain. L'accent mis sur l'éducation et la santé, de même que le soutien aux groupes vulnérables et l'intervention face aux catastrophes naturelles, rapproche les activités maçonniques, au moins indirectement, des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Cela montre la pertinence persistante de la franc-maçonnerie comme acteur de transformation sociale [23].

Il convient toutefois de rappeler les limites de cette étude, fondée sur un nombre restreint de réponses et sur des données auto-déclarées. Des recherches futures pourraient tirer profit d'un échantillon plus large, de méthodes complémentaires de collecte de données telles que les entretiens ou les études de cas ainsi que d'une analyse plus approfondie de l'impact réel des actions philanthropiques. Par ailleurs, la diversité culturelle et socio-économique de l'espace interaméricain suggère que les spécificités locales des pratiques caritatives mériteraient d'être étudiées avec davantage de précision [24].

6. Programmes d'action sociale

Les programmes d'action sociale occupent une place importante dans les Grandes Loges de la CMI ayant répondu au questionnaire. Chaque Grande Loge remplit, dans ce domaine, une fonction particulière en organisant et en encourageant la participation maçonnique à des œuvres de bienfaisance, ainsi qu'à d'autres activités à caractère social et philanthropique. Naturellement, l'ampleur de ces projets demeure conditionnée par la taille des obédiences, leur implantation géographique et la disponibilité des Frères qui y participent [25].

6.1. Initiatives de bienfaisance

La Confédération Maçonnique Interaméricaine recommande formellement à ses adhérents, la création d'un Comité de Bienfaisance et sa reconnaissance institutionnelle en tant qu'organe dédié. Parmi les activités envisagées figurent notamment l'assistance aux frères en difficulté ou en situation de maladie, l'accueil dans des institutions propres ou partenaires, ainsi que la structuration de programmes nationaux d'aide et de solidarité destinés à la population générale.

La CMI pourrait également envisager, à l'avenir, la création d'une structure financière centralisée, soumise à des règles strictes de conformité et de gouvernance, placée sous l'autorité d'un comité confédéral. Une telle entité faciliterait le transfert de fonds vers des campagnes de bienfaisance supranationales conduites par les Grandes Loges membres, au bénéfice de la collectivité [26].

6.2. Projets philanthropiques

Les Grandes Loges maçonniques ayant répondu à l'enquête manifestent une attention réelle à l'égard de la bienfaisance et de la charité, et reconnaissent les responsabilités qui leur incombent dans ce domaine. Toutes ne formalisent cependant pas leurs actions de manière identique. Néanmoins, les œuvres de bienfaisance apparaissent comme inhérentes à la franc-maçonnerie, indépendamment du degré de reconnaissance institutionnelle ou de formalisation adoptée par chaque puissance.

7. Défis rencontrés

Parmi les défis auxquels la franc-maçonnerie est confrontée figurent l'entretien d'une pratique authentique de la charité, l'aide utile aux Frères de chaque pays ainsi que le soutien aux personnes en situation de vulnérabilité sociale, de deuil ou de maladie. Toutefois, la mise en œuvre concrète de ces missions au sein des différentes Grandes Loges et Grands Orient présente plusieurs difficultés liées à des spécificités d'ordre formel, procédural, culturel et économique.

Dans de nombreux pays, les Grandes Loges ou les Grands Orient n'interviennent pas directement dans les activités de bienfaisance et ne contrôlent pas de fondation nationale. Ils jouent plutôt un rôle d'intermédiaires entre les Frères, la société civile et les institutions publiques de leur pays, auxquelles ils transmettent leur soutien ou leurs contributions [28].

7.1. Durabilité des actions

La durabilité des actions de bienfaisance constitue une question centrale pour les Grandes Loges. Garantir la continuité et l'efficacité de ces initiatives suppose une planification rigoureuse, une gestion efficiente des ressources et une capacité d'adaptation aux contextes variés. La transparence administrative et la diversification des sources de financement apparaissent comme des conditions essentielles pour assurer la pérennité des actions et produire un impact positif à long terme. Les coûts administratifs et opérationnels ne doivent pas compromettre la mise en œuvre des actions, et l'efficacité de la gestion demeure un facteur déterminant pour grossir leur portée [29].

7.2. Perception publique de la franc-maçonnerie

La présence de la franc-maçonnerie dans les médias suscite de nombreuses interrogations et alimente parfois des jugements défavorables. Historiquement, la discrétion qui caractérise l'institution a contribué à la formation de mythes et de représentations erronées concernant ses buts et ses activités. Afin de réduire la désinformation et de favoriser une compréhension plus juste, la franc-maçonnerie cherche à développer davantage d'ouverture et de communication à l'égard du grand public. Si les œuvres de fiction proposent parfois des représentations déformées des sociétés initiatiques, il importe de distinguer ces images de la réalité d'une institution consacrée aux principes de fraternité, de moralité et de bienfaisance.

8. Conclusion

Cette étude a permis d'apporter un éclairage sur les pratiques de bienfaisance et de charité des Grandes Loges de la Confédération Maçonnique Interaméricaine ayant répondu au questionnaire proposé. Les résultats confirment l'attachement profond de la franc-maçonnerie à la philanthropie, comme en témoignent sa formalisation institutionnelle, l'existence de fonctions spécifiquement consacrées à ces questions et la diversité des actions mises en œuvre.

L'intérêt manifesté pour une collaboration à l'échelle confédérale ouvre la voie à un avenir marqué par une coordination accrue et un impact renforcé des

initiatives de bienfaisance maçonniques. Il est donc recommandé que la CMI examine activement les possibilités de créer ou de consolider une structure de coordination des actions philanthropiques, en s'appuyant sur l'intérêt exprimé par les autorités interrogées.

Une telle initiative permettrait non seulement d'élargir la portée et l'efficacité des actions entreprises, mais aussi de renforcer le rôle de la franc-maçonnerie comme force positive et active dans le développement social de l'Amérique latine [30-31].

Références

- [1] CONFÉDÉRATION MAÇONNIQUE INTERAMÉRICAINNE (CMI). *Statuts de la Confédération Maçonnique Interaméricaine*. 2019.
- [2] DEL SOLAR, Felipe Santiago. *Pour une maçonnerie universelle. Origines de la Confédération Maçonnique Interaméricaine*. CMI, 1re éd., Santiago du Chili, 2017.
- [3] EDITO. *Dictionnaire portugais en ligne*. Disponible sur : <https://www.dicio.com.br/>. Consulté le 26 juillet 2025.
- [4] Confédération Maçonnique Interaméricaine (CMI). *Qui sommes-nous ?* Disponible sur : <https://www.cmi1947.org/>. Consulté le 25 juillet 2025.
- [5] GUERRA, père Aloísio. *Religiosité et franc-maçonnerie*. 2e éd., Recife : Babeco, 2012.
- [6] BENOÎT XVI (Pape). *Lettre encyclique Caritas in Veritate : sur le développement humain intégral dans la charité et dans la vérité*. Vatican : Libreria Editrice Vaticana, 2009. Disponible sur : https://www.vatican.va/content/benedict-xvi/pt/encyclicals/documents/hf_ben-xvi_enc_20090629_caritas-in-veritate.html. Consulté le 1er août 2025.
- [7] ASSOCIATION BRÉSILIENNE DES NORMES TECHNIQUES (ABNT). *NBR 6023 : Information et documentation – Références – Élaboration*. Rio de Janeiro, 2018.
- [8] FIGUEIREDO, Joaquim Gervásio de. *Dictionnaire de la franc-maçonnerie*. São Paulo : Pensamento, 1995.
- [9] GRANDE LOGE UNIE D'ANGLETERRE (UGLE). *Service*. Disponible sur : <https://www.ugle.org.uk/discover-freemasonry/service>. Consulté le 25 juillet 2025.
- [10] Données de l'enquête (*Questionnaire CMI, 2025*).
- [11] GRANDE LOGE MAÇONNIQUE DE L'ÉTAT DU TOCANTINS. *Constitution et règlements généraux*. 2010.
- [12] KANT, Emmanuel. *Fondements de la métaphysique des mœurs*. Traduit par Antônio Pinto de Carvalho. Disponible sur : https://www.dhnet.org.br/direitos/anthist/marcos/hdh_kant_metafisica_costumes.pdf. Consulté le 30 juillet 2025.
- [13] GIL, Antonio Carlos. *Comment élaborer des projets de recherche*. 7e éd., São Paulo : Atlas, 2022.

[14] BARDIN, Laurence. *Analyse de contenu*. Traduit par Luís Antero Reto et Augusto Pinheiro. Lisbonne : Edições 70, 2011.

[15] CRESWELL, John W. *Conception de la recherche : approches qualitatives, quantitatives et mixtes*. 5e éd. Disponible sur : https://spada.uns.ac.id/pluginfile.php/510378/mod_resource/content/1/creswell.pdf. Consulté le 27 juillet 2025.

[16] Données de l'enquête (*Questionnaire CMI*, 2025).

[17] Données de l'enquête (*Questionnaire CMI*, 2025).

[18] Données de l'enquête (*Questionnaire CMI*, 2025).

[19] Données de l'enquête (*Questionnaire CMI*, 2025).

[20] Données de l'enquête (*Questionnaire CMI*, 2025).

[21] Données de l'enquête (*Questionnaire CMI*, 2025).

[22] Données de l'enquête (*Questionnaire CMI*, 2025).

[23] Organisation des Nations unies (ONU). *Objectifs de développement durable*. Disponible sur : <https://brasil.un.org/pt-br/sdgs>. Consulté le 25 juillet 2025.

[24] Données de l'enquête (*Questionnaire CMI*, 2025).

[25] Données de l'enquête (*Questionnaire CMI*, 2025).

[26] Données de l'enquête (*Questionnaire CMI*, 2025).

[27] Données de l'enquête (*Questionnaire CMI*, 2025).

[28] Données de l'enquête (*Questionnaire CMI*, 2025).

[29] Données de l'enquête (*Questionnaire CMI*, 2025).

[30] Données de l'enquête (*Questionnaire CMI*, 2025).

[31] Données de l'enquête (*Questionnaire CMI*, 2025).

LE PAVEMENT DE MOSAÏQUE : Fondements et Stratégies Démocratiques avec Justice, Liberté d'Expression et de Pensée

Rubens Ricardo Franz ¹

Résumé :

Cet article examine la démocratie, la justice, les droits de l'homme ainsi que la liberté d'expression et de pensée comme des piliers qui orientent nos politiques et nos pratiques, favorisant la construction d'une société plus juste, fraternelle et consciente de son rôle historique. D'un point de vue maçonnique, la démocratie est comprise comme un pavement de mosaïque : une œuvre collective, plurielle et imparfaite, dont la force réside précisément dans la rencontre — et la confrontation — d'idées diverses. Face à l'avancée de l'autoritarisme, du populisme nourri par « l'effet fer à cheval », de la manipulation des réseaux et de la désinformation organisée, l'article propose une réflexion critique qui distingue la liberté d'expression de la liberté de diffusion, renforce le rôle vital de la société civile et souligne la nécessité de protéger l'autonomie cognitive humaine. Il soutient que la défense de la liberté d'expression et de pensée, dans un environnement démocratique fondé sur l'État de droit, les droits de l'homme et une justice impartiale, n'exige pas un retour à la censure, mais des décisions équilibrées, une participation active de la société, des institutions éthiques et solides, davantage de contre-discours et une maturité démocratique accrue.

Mots-clés : Démocratie ; Justice ; Droits de l'homme ; Liberté d'expression ; Liberté de pensée ; Autonomie cognitive ; Société civile ; Désinformation ; Autoritarisme ; Contre-discours ; Maturité démocratique ; Perspective maçonnique.

Abstract:

This article examines democracy, justice, human rights, and freedom of expression and thought as pillars that guide our policies and practices, driving the construction of a more just, fraternal society that is conscious of its historical role. From a Masonic perspective, democracy is understood as a mosaic pavement: a collective, plural, and imperfect work whose strength lies precisely in the encounter—and confrontation—of diverse ideas. In the face of the advance of authoritarianism, populism fueled by the “horseshoe effect,” network manipulation, and organized disinformation, this article proposes a critical reflection that distinguishes freedom of speech from freedom of reach, reinforces the vital role of civil society, and highlights the need to protect human cognitive autonomy. It argues that defending freedom of expression and thought, within a democratic environment sustained by the rule of law, human rights, and impartial justice, does not require a return to censorship, but rather balanced decisions, active social participation, ethical and solid institutions, more counter-speech, and greater democratic maturity.

Keywords: Democracy; Justice; Human rights; Freedom of expression; Freedom of thought; Cognitive autonomy; Civil society; Disinformation; Authoritarianism; Counter-speech; Democratic maturity; Masonic perspective.

¹ Rubens Ricardo Franz est un administrateur, consultant et homme d'affaires, Grand Maître Ad Vitam du Grand Orient de Santa Catarina et secrétaire exécutif de la CMI. E-mail: rubens@ricardofranz.net

1. Introduction – Franc-maçonnerie, Humanisme et le Pavement de Mosaïque

La tradition maçonnique se constitue comme une matrice éthique et philosophique fondée sur la prémisse selon laquelle la vertu ne représente pas un état passif, mais une habitude cultivée par la pratique répétée du bien et par l'orientation de la raison. Cette matrice conçoit l'être humain comme un être intrinsèquement politique et social, dont l'épanouissement et le bonheur dépendent de l'équilibre entre le perfectionnement individuel — atteint par la discipline, la connaissance de soi et la recherche de la vérité — et l'engagement collectif en faveur de la justice, de la solidarité et de la coexistence pacifique. En concevant la morale comme une véritable « science du comportement », la franc-maçonnerie offre un cadre philosophique orienté vers le perfectionnement humain, utilisant l'éthique comme instrument d'harmonisation des relations sociales et de promotion d'une fraternité universelle transcendant les institutions.

Dans ce contexte, et dans le cadre de la Confédération Maçonnique Interaméricaine (CMI), ses statuts soulignent de manière stratégique, au sein des « Idéaux et Principes », que la franc-maçonnerie se définit comme un mouvement philosophique et humanitaire visant le perfectionnement intégral de l'humanité par le respect de la dignité, la promotion de la paix et de la justice sociale, agissant de manière indépendante des partis politiques ou des dogmes religieux. Fondée sur le principe du « Grand Architecte de l'Univers », l'institution préserve la liberté de conscience et rejette le fanatisme, tout en consacrant le travail comme un devoir social et en défendant le trinôme Liberté, Égalité et Fraternité. Ainsi, en combattant l'exploitation et l'intolérance, la franc-maçonnerie assume un engagement éthique envers la raison et la validité universelle des Droits de l'Homme, se positionnant comme un acteur actif dans la construction d'une fraternité mondiale entre tous les peuples, sans distinction de race ou de croyance.

Dans la connaissance maçonnique, le Pavement de Mosaïque revêt une signification symbolique et dialectique d'une grande portée. Il représente les antinomies et les dualités qui structurent l'univers et l'existence humaine, montrant que l'harmonie de la vie dépend de l'équilibre conscient entre ces contrastes. D'un point de vue dialectique, la mosaïque fonctionne comme un emblème de l'unité dans la diversité, symbolisant la fraternité entre des individus d'origines, de croyances et de perspectives différentes. Ses lignes de séparation dessinent le « chemin étroit » de la tolérance et de la rectitude, invitant l'initié à s'élever au-dessus des dichotomies profanes afin d'atteindre une coexistence plus sage, plus juste et plus pacifique.

La métaphore démocratique présente dans le Pavement de Mosaïque renforce cette lecture. De même que le sol est composé de pièces noires et blanches qui conservent leurs identités sans se fondre, la démocratie suppose la coexistence de différents courants de pensée, idéologies, croyances et intérêts divergents partageant un même espace institutionnel. Le mortier qui unit ces pièces symbolise le pacte social — ou la Constitution — qui transforme la diversité en ordre, empêchant que la pluralité ne se transforme en chaos et garantissant la stabilité de l'ensemble. Il s'agit ainsi d'une représentation symbolique de la coexistence démocratique, dans laquelle la différence n'est pas supprimée, mais intégrée dans un projet commun.

Dans le contexte contemporain, la société est confrontée à une réalité hyperconnectée et complexe, où des thèmes tels que l'intelligence artificielle, l'accélération technologique et la fragilité des démocraties imposent de nouveaux dilemmes éthiques, sociaux et institutionnels. Ce contexte exige une révision profonde des pratiques, des structures et des modes d'action des organisations civiles, y compris maçonniques, en adoptant une action stratégique articulant tradition et modernité. Cela implique de former des leaders capables de favoriser l'intégration entre les générations et d'occuper, de manière qualifiée, des espaces d'influence publique.

La création de forums intégrés, le renforcement du dialogue institutionnel et une communication transparente avec la société, agissant sur des questions stratégiques communes, constituent des éléments essentiels de l'engagement en faveur du développement pacifique de l'humanité. Ainsi, la franc-maçonnerie interaméricaine contemporaine se définit par l'effort de transformer son patrimoine symbolique en efficacité sociale, en veillant à ce que les valeurs de Liberté, Égalité et Fraternité dépassent l'abstraction et deviennent des instruments concrets de transformation pour l'avenir.

2. La Démocratie comme Construction Plurielle

La démocratie peut être comprise comme une construction plurielle fondée sur la dignité humaine, la liberté de conscience et le respect de la diversité des pensées. Dans les postulats de la Confédération Maçonnique Interaméricaine, la relation entre la franc-maçonnerie, la démocratie et la vie publique révèle une conception éthique et humaniste de la politique, entendue comme l'art de conduire l'État par la raison et la morale. Dans cette perspective, la démocratie ne repose pas sur l'élimination du conflit, mais sur l'institutionnalisation du dissensus comme condition civilisationnelle, permettant à la pluralité humaine de

s'exprimer sans coercition et garantissant que la liberté demeure un élément structurant de la vie sociale.

La réalisation démocratique s'opère à travers des processus discursifs dans lesquels les normes et décisions publiques n'acquièrent de légitimité que lorsqu'elles sont rationnellement justifiées dans une sphère publique libre, inclusive et symétrique. Dans le contexte latino-américain, la démocratie demeure un processus dynamique, marqué par des avancées et des reculs, ainsi que par des tensions persistantes entre participation, représentation et inclusion sociale. Des expériences historiques telles que les dictatures, le populisme, l'autocratie et les formes contemporaines d'autoritarisme révèlent des fragilités institutionnelles et des inégalités structurelles, souvent exploitées par des stratégies de personnalisation du pouvoir, de polarisation et d'érosion interne des institutions. L'autoritarisme contemporain, pour une large part, ne s'impose pas par des ruptures brutales, mais par une érosion progressive des garanties démocratiques, exprimée par la cooptation des pouvoirs législatif et judiciaire et des organes de contrôle, l'affaiblissement de la presse, une censure incompatible avec l'ordre constitutionnel et la diffusion systématique de la désinformation, souvent menée par des acteurs légitimés par le processus électoral lui-même.

Face à ces défis, la préservation d'une démocratie plurielle requiert le renouvellement du pacte social, le renforcement des institutions et la capacité de transformer le dissensus en dialogue constructif. Il s'agit de réaffirmer la démocratie comme un projet humain en perpétuelle construction, guidé par la défense de la liberté, de l'égalité et de la dignité qui fondent la vie collective.

3. L'Évolution de la Dignité Humaine

La conception des droits de l'homme trouve un jalon historique fondamental dans la Déclaration universelle de 1948, qui a établi un standard éthique commun à tous les peuples en dissociant la protection de l'individu de son rattachement à des frontières géographiques ou idéologiques. Toutefois, la transition de cet idéalisme vers un pragmatisme juridique s'est consolidée avec la Convention européenne de 1950. En instituant des mécanismes juridictionnels sous l'égide de la Cour européenne, le système régional a transformé des abstractions rhétoriques en droits subjectifs susceptibles de protection judiciaire, harmonisant l'universalisme normatif de l'ONU avec un régionalisme robuste qui réaffirme la dignité comme valeur suprême et non négociable de l'ordre contemporain.

Dans le contexte américain, la protection des droits fondamentaux, définie par le Pacte de San José, approfondit ce paradigme en affirmant que ces

prérogatives ne découlent pas de la citoyenneté étatique, mais constituent des attributs inhérents à la condition humaine elle-même. La jurisprudence de la Cour interaméricaine fonctionne selon la logique de l'indivisibilité des droits civils, politiques et socio-économiques, imposant aux États un devoir complémentaire de protection conventionnelle. Dans ce régime, la souveraineté étatique se subordonne à l'engagement de garantir l'intégrité et la liberté de manière effective et transnationale, assurant que la justice sociale et les institutions démocratiques soient des piliers indissociables de la dignité de la personne humaine.

Dans le cadre de la CMI, le repère historique remonte à la Première Conférence interaméricaine de la franc-maçonnerie, tenue à Montevideo, Uruguay, du 14 au 20 avril 1947. Lors de cette rencontre, les puissances présentes décidèrent de constituer la Confédération Maçonnique Interaméricaine (CMI), ce qui conduisit ultérieurement à l'adoption d'une déclaration qui, tout au long de son parcours historique, met en avant un principe fondamental : « ...la franc-maçonnerie reconnaît la nécessité de travailler pour la validité universelle des Droits de l'Homme ».

La contemporanéité impose cependant de nouveaux défis à l'autonomie individuelle face à la sophistication croissante des manipulations algorithmiques et de la surveillance numérique. Comme l'affirme Daniel Joyce, le réseau n'est pas un simple canal neutre, mais une infrastructure qui façonne l'expérience humaine, ce qui exige que la liberté sur Internet soit reconnue comme un droit multidimensionnel. Il est donc impératif d'adopter un nouveau paradigme juridique reconnaissant l'accès à la communication et à la connectivité comme des piliers de la dignité, empêchant la technologie de fragmenter le libre arbitre et la sphère privée.

Enfin, la réalisation effective de ces droits trouve dans la société civile organisée sa force motrice la plus résiliente, dépassant le rôle d'observatrice pour agir en tant que protagoniste des transformations démocratiques. Par le biais de réseaux stratégiques, les organisations de la société civile peuvent s'articuler de manière intégrée et, conjointement avec un journalisme éthique, professionnel et d'investigation, garantir la transparence publique et documenter les violations. En exerçant une pression en faveur de réformes législatives et en surveillant l'application des lois et des normes, ces acteurs peuvent non seulement protéger les standards existants, mais aussi participer activement à la formulation de nouvelles garanties, consolidant la participation citoyenne comme fondement non négociable de l'État de droit.

4. L'Architecture de la Liberté : la Pensée et l'Expression comme Droits Inaliénables à l'Ère Numérique

La liberté de pensée et de liberté d'expression constitue le fondement indispensable de tout ordre démocratique. Lorsque ce droit est restreint, les constitutions se transforment en de simples artefacts symboliques, dépourvus de force normative. La démocratie, à la différence des régimes autoritaires, reconnaît ses propres imperfections et s'organise autour de la recherche collective de réponses. Il s'agit d'un système dynamique, soutenu par la confrontation des idées, la coexistence d'intérêts pluriels et la dispute permanente entre des récits en constante transformation.

Dans l'essai *Voltaire on Liberty*, David Wootton présente la philosophie politique de Voltaire comme une défense intransigeante de la liberté en tant que droit naturel et inaliénable, incompatible avec toute forme d'esclavage ou de soumission absolue. Pour Voltaire, la liberté politique authentique consiste à dépendre exclusivement des lois, et non de l'arbitraire d'individus ou de pouvoirs despotiques. Il considère ainsi illégitime tout gouvernement qui autorise des détentions sans jugement, des confiscations arbitraires ou la violation de l'intégrité personnelle et patrimoniale. Le modèle anglais est exalté comme exemple concret de garanties institutionnelles — sécurité individuelle, jugement par jury, liberté de la presse et tolérance religieuse. Voltaire va jusqu'à légitimer la rébellion contre les tyrans, affirmant que, face à l'oppression, le peuple dispose d'un « droit incontestable » de résistance. Son message central demeure clair : la liberté exige une protection contre l'arbitraire par le primat du droit et justifie la résistance active contre toute autorité qui réduit l'individu à la servitude.

La centralité de la liberté d'expression trouve sa consécration juridique dans l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), qui l'élève au rang de droit humain universel. Toutefois, au XXI^e siècle, ce droit fait face à des défis inédits. Le pouvoir de réduire au silence ne dépend plus uniquement de la censure étatique directe, mais aussi d'architectures technologiques capables d'amplifier, de déformer ou d'invisibiliser des discours à l'échelle mondiale. Défendre la démocratie aujourd'hui implique donc de repenser ses fondements à la lumière de ces nouvelles formes de domination, qu'elles soient ou non associées à l'État.

L'œuvre de John Locke, en particulier le *Second traité du gouvernement civil*, offre une argumentation solide en situant la liberté dans la propriété de soi, fondement de l'autonomie intellectuelle et de l'expression. Pour Locke, chaque individu possède une

propriété inaliénable sur sa personne, son esprit et le fruit de son travail — principe qui, dans le contexte numérique contemporain, peut être étendu à la protection des données, des créations et des contenus produits par l'effort intellectuel. La liberté, pour Locke, n'est pas l'absence de règles, mais la protection contre la volonté arbitraire, ce qui se traduit par la défense de la vie privée, de l'autonomie sur les informations personnelles et par le rejet des mécanismes opaques de surveillance ou de modération. Dans sa *Lettre sur la tolérance*, Locke soutient que la coercition externe est incapable de transformer les convictions internes : la vérité s'impose par la persuasion et par l'évidence, non par la force. Ainsi, les opinions qui ne portent pas atteinte aux droits d'autrui ne doivent pas être supprimées. L'État doit se limiter à la préservation de la propriété et de la sécurité collective, en agissant par des lois connues et consenties. Lorsque ce pacte est rompu — par une surveillance excessive, un contrôle indu ou une atteinte aux libertés — émerge le droit de résistance, qui, dans l'environnement numérique contemporain, peut se manifester, par exemple, par la migration vers des plateformes alternatives ou par l'utilisation de technologies décentralisées. En somme, la liberté de pensée et d'expression est inaliénable parce que l'esprit humain est intrinsèquement insensible à la coercition physique ; il appartient au pouvoir politique de garantir la sphère civile, non de modeler les consciences.

Dans *On Liberty*, John Stuart Mill développe une défense vigoureuse de la liberté illimitée de pensée et d'expression. Pour lui, réduire une opinion au silence porte préjudice non seulement à la génération présente, mais également aux générations futures, y compris à ceux qui s'y opposent. Mill structure son argumentation autour de quatre piliers : 1. la faillibilité humaine lorsqu'elle censure une opinion, car celle-ci peut être vraie — la nier revient à présumer une certitude ; 2. la possibilité que des opinions fausses contiennent des fragments de vérité, dont l'intégration ne peut se produire que par la confrontation de perspectives divergentes ; 3. le risque que des vérités acceptées sans contestation se transforment en dogmes morts, dépourvus de compréhension rationnelle ; 4. la perte de vitalité des croyances lorsqu'elles ne sont pas soumises à un débat continu, devenant de simples formalités incapables d'orienter la conduite. Mill admet une limite stricte : la liberté cesse lorsque l'expression se transforme en incitation directe à un dommage concret, distinguant clairement le discours de l'action. Ainsi, la liberté d'expression est indispensable à l'épanouissement intellectuel et moral de l'humanité, car seul le libre affrontement des idées permet la découverte, le raffinement et la revitalisation de la vérité.

Dans *The Constitution of Knowledge: A Defense of Truth*, Jonathan Rauch déplace le centre de la liberté d'expression de l'individu vers le système social qui organise la production du savoir. La « Constitution de la Connaissance » fonctionne comme une structure institutionnelle qui transforme le désaccord en faits fiables par des règles impersonnelles : « pas de dernier mot » — aucune affirmation n'est à l'abri de la révision — et « pas d'autorité personnelle » — la validation dépend d'une vérification publique et reproductible, et non du prestige individuel. Les universités, la presse et les tribunaux composent cette communauté fondée sur la réalité. Rauch identifie une crise épistémique contemporaine marquée par deux attaques simultanées : la désinformation, qui dissout la frontière entre le fait et la fiction, et la culture de l'annulation, qui restreint le dissensus par la coercition sociale. Bien que contre-intuitif, permettre la circulation d'idées erronées ou odieuses au sein d'un système régi par des normes épistémiques est, selon Rauch, la méthode la plus efficace jamais développée pour produire un savoir fiable et soutenir la démocratie. Protéger la liberté d'expression signifie donc préserver l'environnement institutionnel dans lequel le désaccord productif génère une vérité partagée.

5. Stratégies pour la Préservation de la Démocratie et de la Liberté d'Expression

La préservation de la démocratie et de la liberté d'expression exige un ensemble articulé de stratégies institutionnelles, culturelles et technologiques capables de renforcer l'espace public et de protéger l'autonomie individuelle. Combinées, elles constituent un écosystème apte à soutenir des sociétés ouvertes, résilientes et engagées en faveur de la vérité et de la liberté :

1. Éducation civique : a) Mettre en œuvre des programmes éducatifs enseignant les valeurs démocratiques, l'importance de la liberté d'expression et le fonctionnement des institutions; b) Encourager des espaces de débat où différentes opinions peuvent s'exprimer, favorisant la tolérance et le respect.
2. Renforcement des institutions démocratiques: a) Promouvoir la transparence des actions gouvernementales afin d'accroître la confiance de la population; b) Préserver le système démocratique par le contrôle de l'État et la défense de la Constitution et de la législation; c) Garantir la qualité et l'indépendance du pouvoir judiciaire, agissant conformément au cadre légal, afin

qu'il puisse jouer son rôle de gardien des droits et des libertés.

3. Surveillance de l'écosystème médiatique: a) Encourager la diversité des voix dans les médias, en garantissant la représentation de différentes perspectives; b) Mettre en place des programmes d'éducation aux médias afin d'aider la population à identifier et à combattre la désinformation.
4. Participation citoyenne: a) Créer des canaux permettant à la population de participer activement au processus politique, tels que des audiences publiques et des consultations populaires; b) Encourager les mouvements qui défendent les droits de l'homme et la justice sociale.
5. Protection des droits de l'homme: a) Mettre en œuvre des lois protégeant les droits de l'homme, y compris la liberté d'expression et le droit de réunion; b) Créer des organes indépendants chargés de surveiller et de signaler les violations des droits de l'homme.
6. Promotion des valeurs éthiques et morales: a) Développer des campagnes promouvant l'éthique, la morale et la solidarité, en luttant contre la corruption et la défiance institutionnelle; b) Encourager des politiques qui renforcent la structure familiale sans restreindre la diversité des configurations familiales.
7. Lutte contre l'exclusion sociale: a) Mettre en œuvre des politiques visant à réduire les inégalités sociales et économiques, en favorisant l'inclusion des groupes marginalisés; b) Garantir à tous l'accès à l'information et aux ressources nécessaires pour participer activement à la société.

6. Conclusion – Le Retrouver de la Liberté et l'Organisation de la Société Démocratique

La démocratie, comprise comme un pavement de mosaïque, exige un entretien constant. Elle ne se soutient pas uniquement par des normes constitutionnelles ou des déclarations internationales, mais par l'action vigilante et organisée de la société civile. Dans des contextes de déstabilisation politique, de polarisation extrême et de manipulation institutionnelle et informationnelle, préserver la liberté d'expression et de pensée devient un devoir civique collectif, et non une simple prérogative juridique abstraite.

La première dimension de cette autodéfense démocratique est **l'éducation civique**. L'histoire démontre qu'aucune démocratie ne survit lorsque ses citoyens ignorent le fonctionnement des institutions ou les fondements éthiques du régime démocratique. Apprendre à débattre est, en ce sens, aussi important qu'apprendre à voter.

Parallèlement, le **renforcement des institutions démocratiques** constitue une condition non négociable. La transparence gouvernementale, les mécanismes de reddition de comptes et l'indépendance effective des pouvoirs de l'État — dans le respect intransigeant de la Constitution — représentent des barrières structurelles contre la captation de l'État par des projets autoritaires. Sans institutions dignes de confiance, la liberté d'expression perd sa fonction politique et dégénère en une simple rhétorique dépourvue de conséquences pratiques.

Un autre axe central réside dans le **suivi de l'écosystème médiatique**. Soutenir une presse libre, plurielle et économiquement viable, c'est préserver l'infrastructure factuelle de la démocratie. Parallèlement, la lutte contre la désinformation ne peut prendre la forme d'une censure étatique, mais doit s'appuyer sur l'éducation aux médias, permettant aux citoyens de distinguer le journalisme, l'opinion et la manipulation. Une société dotée d'une base informationnelle mûre réduit drastiquement le pouvoir corrosif des campagnes de tromperie.

La **participation citoyenne** active complète ce tableau. Les démocraties résilientes créent des canaux institutionnels d'écoute sociale — audiences publiques, consultations populaires, conseils participatifs — et reconnaissent le rôle historique des mouvements sociaux dans l'élargissement des droits. Lorsque la population est exclue du processus décisionnel, la frustration devient un terrain fertile pour des solutions autoritaires promettant l'efficacité au détriment de la liberté.

La protection de la démocratie passe également par la **défense intransigeante des droits de l'homme**. Des lois protectrices, combinées à des organes indépendants de surveillance des violations, garantissent que la liberté d'expression ne soit ni sélective ni conditionnée par des convenances politiques. Une démocratie qui tolère des abus à l'encontre des minorités, des majorités ou des dissidents affaiblit le principe même qui la légitime.

Enfin, la **promotion des valeurs éthiques, morales et de l'inclusion sociale** constitue le mortier invisible de ce pavement démocratique. Les campagnes de sensibilisation, la lutte contre la corruption et le renforcement des liens sociaux — y compris des politiques de soutien à la famille — réduisent la défiance institutionnelle et le ressentiment social. Les

politiques d'inclusion et l'accès équitable à l'information garantissent que la liberté d'expression ne soit pas un privilège réservé à quelques-uns, mais un droit effectivement exercé par tous.

Ainsi, le retrouver de la liberté au XXI^e siècle exige bien plus qu'une résistance au censeur étatique ou algorithmique. Il requiert une société organisée, éduquée, éthiquement engagée et institutionnellement vigilante. La liberté d'expression ne se préserve pas par le silence imposé à l'erreur, mais par la construction active d'un environnement dans lequel l'erreur peut être confrontée, corrigée et dépassée sans crainte. Ce n'est qu'ainsi que la démocratie cessera d'être une promesse abstraite pour s'affirmer comme une pratique quotidienne de citoyenneté responsable.

Références

CMI, Confederação Maçônica Interamericana, **Estatuto e Regulamentos**, 2018.

LELIS, Marcos Eduardo. **O pavimento de mosaico**. Florianópolis: Loja Alferes Tiradentes - <https://www.alferes20.net/news/o-pavimento-de-mosaico/>.

MARTINS, Orlando, & NOGUEIRA-SIMÕES. **O papel da maçonaria na contemporaneidade: princípios e valores universalistas na criação de uma sociedade inclusiva, solidária e ética social**. European Review Of Artistic Studies 2022, vol. 13, n. 1, pp. 64-83 ISSN 1647-3558.

FRANZ, Rubens Ricardo. **Maçonaria No Próximo Segundo Quarto De Século**. XVIII World Conference of Regular Masonic Grand Lodges was held in Jerusalem, Israel, from May 7–11, 2023, hosted by the Grand Lodge of the State of Israel

UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS. **Declaração Universal dos Direitos Humanos**. Organização das Nações Unidas, 1948.

EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS. **Convenção Europeia Dos Direitos Humanos – ECHR**, 1950.

CONFERÊNCIA INTERAMERICANA ESPECIALIZADA SOBRE OS DIREITOS HUMANOS. **Convenção Americana Sobre Os Direitos Humanos**, San José, Costa Rica, 1969.

JOYCE, Daniel. **Internet Freedom and Human Rights**. The European Journal of International Law Vol. 26 no. 2, 2015,

ABRIL, Dario Soto. **The Role Of Civil Society In The Recognition of Access to Information as a Fundamental Human Right in the Americas**. OEA, 2008.

CMI, Confederação Maçônica Interamericana. **Estatuto e Regulamentos**. 2018.

AVILA, Carlos Federico Domínguez. **Democracia, populismo y autoritarismo en América Latina, 2012-2022: una reevaluación.** Tempo & Argumento. 2023.

LOCKE, John. **Segundo Tratado Sobre O Governo Civil E Outros Escritos.** Editora Vozes, Petrópolis, 2001.

MILL, John Stuart. **On Liberty - 1859.** Batoche Books Limited, Ontario, Canadá, 2001.

RAUCH, Jonathan. **The Constitution of Knowledge - A Defense of Truth.** Brookings Institution Press, Washington, D.C., 2021.

WOOTTON, David. **Voltaire on Liberty.** Journal des économistes et des études humaines, 2023.



FRATERNITAS